

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 FEVRIER 2026 A 20 HEURES 30

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 18 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER, **Maire-Adjoints**,

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON, **Conseillers Municipaux Délégués**,

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Mourad MERGUI, **Conseillers Municipaux**.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Abdelyamin DERRADJI	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Alisson ZANI	pouvoir à	Céline CHASSIN
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Maeva CRUZ	pouvoir à	Jacques TANGUY
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Grégory SANCHEZ

Etait absent :

Salim LESAGE

Secrétaire de séance : Dominique DESMET

ORDRE DU JOUR

- 001 Vote du rapport d'orientation budgétaire
- 002 Lancement du système d'acquisition dynamique de véhicules neufs et d'occasion
- 003 Lancement de la procédure de passation du bail bâtiment
- 004 Lancement de la procédure de passation de la réfection des sanitaires (Jouvet + Desnos/Volat)
- 005 Lancement de la procédure de passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du gymnase Petite arche
- 006 Lancement de la procédure de passation d'un marché de fournitures scolaires
- 007 Ecole C. HAIGNERE - Protocole transactionnel (*Délibération présentée après la délibération 012*)
- 008 Travaux de construction de l'école élémentaire - Exonération totale des pénalités de retard
- 009 Modalités d'attribution des véhicules de fonction et conditions de mise à disposition des véhicules de service
- 010 Renouvellement convention cadre de mise à disposition du personnel ville affecté au CCAS
- 011 Modification de la liste des emplois éligibles au régime des heures supplémentaires et de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)
- 012 Lancement de la procédure de renouvellement de la délégation de service public des marchés forains

La séance est ouverte à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères.

Marc HONORÉ

Merci à ceux qui nous ont rejoints pour nous suivre en direct. Bonsoir à l'ensemble du Conseil municipal. On va commencer comme d'habitude par l'appel, si tu veux bien faire l'appel.

Il est procédé à l'appel.

Marc HONORÉ

Merci. On va pouvoir commencer ce Conseil municipal. Comme à l'accoutumée, on va avoir les décisions prises et signées depuis le 17 décembre, le dernier Conseil municipal. Est-ce que vous avez des questions à poser sur ces décisions qui ont été prises par le Maire ?

Grégory SANCHEZ

Oui, j'en ai une sur la provision pour litige sur le budget 2025. Si vous pouvez nous en dire plus. J'ai compris que c'était sur ENEDIS.

Marc HONORÉ

C'est une provision sur un litige. On aura une délibération, qui figure également dans le Conseil municipal, au sujet d'ENGIE suite à la construction de l'école Claudie-Haigneré. On aura à y revenir. C'est une provision complémentaire et vous verrez que la provision est un peu plus importante. Vous aurez l'explication tout à l'heure dans le cadre des décisions que nous aurons à prendre. D'autres choses ? C'est bon. Très bien. Dans les marchés qui ont été passés ? Non. Parfait.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2025

Marc HONORÉ

On va, comme à l'accoutumée, procéder à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2025. Est-ce que vous avez des remarques ?

Michèle FOUBERT

Non, aucune remarque.

Marc HONORÉ

On considère qu'il est adopté. Merci.

On va entrer dans le vif du sujet sur le premier point, avec le rapport d'orientation budgétaire 2026, qui, comme à l'accoutumée, va être présenté par François DAZELLE. Merci.

001 — Vote du rapport d'orientation budgétaire

François DAZELLE

Présentation du rapport d'orientation budgétaire, comme on le fait chaque année. Une présentation un peu particulière cette année, puisqu'il ne vous a pas échappé que nous sommes en année 2026, année de renouvellement de l'assemblée délibérante. L'idée est que ce ROB aujourd'hui, présenté avec le support qui vous a été envoyé, s'inscrit dans une continuité d'actions engagées en fonctionnement et en investissement, puisque le budget primitif 2026 sera voté par une nouvelle équipe municipale.

Néanmoins, dans la présentation et dans la préparation de ces orientations budgétaires absolument essentielles, il a fallu quand même arbitrer sur un certain nombre de projets dits indispensables, que l'on a souhaité mettre en avant. On maintient aussi le PPI, le Programme pluriannuel d'investissement, pour ceux qui suivent, puisque le PPI s'inscrivait jusqu'à 2028. Vous savez que, chaque année, dans le cadre du ROB, on actualise ce plan pluriannuel d'investissement. L'idée est qu'il bouge assez peu par rapport à ce qui a été présenté l'année dernière, puisque, bien évidemment, après, cela appartiendra sur la nouvelle mandature, à une nouvelle équipe de travailler sur un nouveau PPI. En effet, projection 2026-2028, c'est une base de travail à valider ou à ajuster par la future nouvelle équipe municipale.

Autre point important, je le dis chaque année, mais je trouve que le rapport d'orientation budgétaire et l'exercice que l'on fait sur les orientations budgétaires sont finalement, les plus intéressants, même par rapport au budget primitif. Justement, comme je l'évoquais juste avant, on a une présentation pluriannuelle à la fois dans les investissements qui sont présentés, même s'ils s'arrêtent à 2028, puisque l'exercice, on l'avait fait jusqu'à 2028 depuis plusieurs années, et d'autre part, ils présentent aussi la soutenabilité financière de l'ensemble des projets qui sont dans le PPI et des évolutions de dépenses et recettes de fonctionnement. C'est aussi important que le débat se fasse et mette en avant la soutenabilité des projets qui sont présentés dans ce cadre d'orientation budgétaire pour 2026, mais aussi jusqu'à 2028, puisqu'il y a un certain nombre d'investissements qui vont au-delà. Il est important de voir tous les tenants et aboutissants et surtout les hypothèses qu'on prend en recettes de fonctionnement et en dépenses de fonctionnement pour arriver justement à présenter cet ensemble et cette projection, notamment financière.

Contexte et les perspectives nationales

➤ Le contexte international et national

Tout le monde le connaît, mais c'est quand même important de le préciser, puisque ça joue, au final, sur quand même un certain nombre de sujets d'incertitude : la guerre en Ukraine, les tensions au Moyen-Orient, les tensions avec les États-Unis et les catastrophes climatiques. Tout cela, bien évidemment, est un contexte un peu angoissant et qui va peser, au final, sur une instabilité politique au niveau national, puisque la loi de finances vient tout juste d'être votée. Ça a été aussi compliqué et Dieu sait qu'un certain nombre de sujets, on le verra juste après, impactent la loi de finances notamment, dans les dépenses de l'État vis-à-vis des collectivités ; sont également un impact important : gouvernement instable, croissance atone assez faible, inflation maîtrisée, taux d'intérêt plutôt en baisse par rapport à ce que l'on a connu notamment en 2022 et 2023, et le déficit public record du budget de l'État à plus de 150 milliards de mémoire, ou 160 milliards, de déficit public sur l'exercice 2026. Voilà les éléments de contexte dans lequel bien évidemment le budget des collectivités évolue, les dotations versées aux collectivités et le contexte général d'évolution et de travail quand on monte un budget communal.

Les perspectives nationales et notamment dans ce qui est dans les lois de finances. C'est globalement, nationalement, une baisse de la dotation forfaitaire, dotation de fonctionnement, qui est versée à chacune des collectivités locales. On voit qu'on a un peu plus de 100 millions de recettes en moins dans le budget de l'État. Des variables d'ajustement qui diminuent assez fortement. Tout ce qui est compensation, fonds départemental ou de compensation de la taxe professionnelle ou d'autres dispositifs nationaux sont très impactés. On est à -18, -21 % par rapport à l'exercice précédent. On a une conséquence aussi qui avait déjà commencé sur le budget 2025 et qui va durer pendant quatre ans, 2025, 2026, 2027, 2028. C'est la hausse des cotisations employeur CNRACL, 250 millions de dépenses en gros. Vous verrez que cela avait déjà un impact en 2025 et cela continuera d'avoir un impact conséquent sur le budget de la ville, notamment en dépenses de personnel. Plutôt une pas trop mauvaise nouvelle, la progression de la dotation de solidarité urbaine, à laquelle la ville d'Achères est éligible chaque année et qui, globalement, nationalement, progresse de plus de 140 millions d'euros de recettes par rapport à l'année précédente.

Enfin, en termes de fiscalité, ce qui est attendu chaque année, parce que dans la loi de finances, c'est une indexation prévue dans la loi de finances, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui sont prévues dans la loi de finances et qui, en gros, tiennent compte de l'inflation. Comme l'inflation est plutôt faible maintenant, depuis un an et demi, on a aujourd'hui 0,8 %. Les valeurs locatives sur chaque rôle d'imposition progresseront mécaniquement de 0,8 % en 2026 par rapport à 2025. Ce sont les conséquences de ce que j'évoquais un peu là-haut :

- Perte d'autofinancement pour Achères estimée à 402 000 euros. Avec la baisse des dotations forfaitaires, des variables d'ajustement, de la cotisation employeur, ça a un impact direct, on perdra

400 000 euros d'autofinancement. Je rappelle, l'autofinancement, c'est en gros l'excédent de recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement

- La revalorisation automatique des bases d'imposition. Les fameux 0,8 % que j'évoquais, augmenteront, donc un produit estimé à 76 000 euros de plus en 2026.

Le contexte qui nous est propre à la fin 2025, puisque là, on est à la fin d'exécution du budget. Il est toujours intéressant quand on vote un budget N de savoir en budget N-1 ce qui s'est passé, où on arrive en termes d'atterrissage et en termes d'ordre de grandeur aussi, de voir un peu ce que représentent le budget de la ville et les grandes masses. On a des dépenses réelles de fonctionnement d'un peu plus de 29 millions d'euros exécutés en 2025, et des dépenses réelles d'investissement réalisées à hauteur de 7,4 millions d'euros, près de 37 millions d'euros, c'est le budget de la Ville exécuté en 2025.

➤ Le contexte local

On arrive dans des sujets plus intéressants en termes de stratégie budgétaire, financière et de capacité aussi pour la suite. On constate une épargne brute de 4,9 millions d'euros en 2025, contre 3,9 millions en 2024. Ce sont les excédents de recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement. Cela donne une moyenne de 193 euros par habitant, après neutralisation de recettes exceptionnelles. Cette année, exceptionnellement — on avait d'ailleurs délibéré dessus courant 2025 — on a eu le boni de la ZAC Petite-Arche, de plus de 700 000 euros venus en recettes exceptionnelles de fonctionnement, qui majorent, et en neutralisant cette recette exceptionnelle *one shot*, on arrive à un niveau de 193 euros par habitant versus 206 euros, qui est une moyenne par habitant au niveau national. Cela vous permet de situer qu'on est encore un peu légèrement en dessous. Plutôt une bonne nouvelle, avoir une épargne brute de ce niveau-là, c'est quand même un bon signal sur la santé financière et surtout sur notre capacité à financer surtout les investissements sur nos fonds propres, qui est quand même un enjeu important. Un taux d'épargne brute de 14 % en 2024, c'est-à-dire que sur 100 euros de recette, 14 sont consacrés à financer ces investissements. C'est un point important. Et le remboursement, le capital emprunté, se situe environ à 2 millions d'euros par an.

Cela fait qu'aujourd'hui, on arrive à un ratio de désendettement à 5 ans. C'est un ratio assez utilisé dans le monde des collectivités locales et qui peut se comparer. Si on consacrait les fameux 4,9 millions d'euros, l'épargne brute, intégralement au remboursement du capital de la dette, on arriverait à 5 années, ce qui renvoie à l'encours de la dette qui est un peu en dessous des 20 millions. Si vous faites le ratio 4,9 millions sur 20 millions, on arrive à 5 années, un petit peu moins, c'est plutôt un bon signe. On est en danger quand on est au-delà de douze années et on verra qu'on a plutôt bien évolué. C'est un gros travail qui a été mené et du coup, on a un encours de dette aujourd'hui réduit à 19,9 millions d'euros, en tenant compte d'un emprunt contracté en 2024, mobilisé en 2025. Je vous rappelle — je l'avais précisé aussi quand on avait voté la décision modificative de fin d'année 2025 — que l'emprunt de 1,7 million qui était prévu et inscrit en 2025 n'a pas été mobilisé, n'a pas été reporté. Cela veut dire qu'on n'a pas mobilisé l'emprunt de 1,7 million. Tant mieux, puisque cela nous permet aussi d'envisager des choses par la suite, plus intéressantes.

Petit sujet quand même, j'en reparlerai au moment d'évoquer la dette. On avait quand même une évolution un peu problématique sur notre dette, puisque 2010-2013, l'encours de dette avait doublé. On était passés de 12 à 24 millions en trois ans et depuis 2014, on a fait un gros travail pour essayer de réduire notre capacité de dette. Pourquoi ? D'une part, on a une capacité d'autofinancement qui s'améliore et d'autre part, cela permet aussi de préparer la suite et d'avoir une capacité à éventuellement emprunter sur les bons projets qui peuvent se présenter.

➤ La stratégie financière de la Commune

On arrive aussi dans un point important. C'est bien évidemment de garantir les équilibres financiers. Il faut que chaque année, quand on vote le budget, l'ensemble des deux sections, fonctionnement et investissement, soient équilibrées, que l'on ait bien des recettes de fonctionnement qui sont au même niveau que des dépenses de fonctionnement. Même objectif et même principe sur la partie d'investissement. Pour tout cela, il faut travailler sur tous ces sujets-là :

- Optimiser les recettes de fonctionnement, sans augmentation du taux de fiscalité :

Optimiser le financement de nos partenaires, les recettes que l'on peut avoir. Cela fait partie du travail, chaque année, qui a été mené. On prend l'exemple de la CAF, où il y a un travail important qui est mené entre les

différents services et les finances pour optimiser et suivre ces recettes côté CAF, mais qui ne sont pas neutres. Il faut aussi les suivre et on les a optimisées en termes d'un meilleur suivi.

- Maîtriser bien évidemment les dépenses de fonctionnement, pas pour se faire plaisir ou pour embêter du monde, mais pour justement garder une possibilité suffisante en CAF et en épargne brute pour investir pour la suite.

Cela signifie une maîtrise de la masse salariale, c'est le poste de dépenses le plus important — on est environ à 20 millions sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement — une sobriété énergétique, baisse des intérêts aussi de la dette, on l'a constaté. On travaille sur l'ensemble de ces sujets, d'optimiser aussi un certain nombre de choses ou de fonctionnements qui peuvent aussi se produire.

- Maîtriser la dette

Le mot d'ordre ou le fil rouge qu'on avait depuis 2014, c'était de ne pas emprunter plus que le montant annuel remboursé. Ce sont 2 millions de remboursement du capital et cela ne fera pas plus de 2 millions d'emprunt. On y avait juste dérogé en 2022, où on avait augmenté et on avait pris plus, mais on l'avait après étalé. D'ailleurs, on s'en est aperçu parce que 19,9 millions, on était à 23 en 2020, donc on a diminué.

Disposer, c'est l'objectif, d'une épargne brute au moment où on fait le budget. Ce n'est pas en exécution, mais au moment du budget, d'avoir entre 2,5 et 3 millions d'euros d'épargne brute pour financer un certain nombre d'investissements.

Toujours notre priorité, notre fil rouge, l'investissement pour améliorer le cadre de vie des Achérois. Il est absolument essentiel de dégager ces marges de manœuvre.

Hypothèses de projection financière des dépenses de fonctionnement

J'évoquais tout à l'heure l'exercice plus intéressant jusqu'à 2028 et de voir les hypothèses d'évolution de nos différentes dépenses et de nos différentes masses.

On est sur les dépenses de fonctionnement. Après, il y a le budget primitif, le réalisé. Globalement, on arrive jusqu'à 2028, à tenir les équilibres et à tenir les dépenses de fonctionnement. On a pris des hypothèses d'évolution sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure. L'objectif pour nous est de tenir ces dépenses de fonctionnement qui sont quand même d'une trentaine de millions de dépenses de fonctionnement, notamment sur les dépenses de personnel qui représentent le poids le plus important à gérer, et les charges à caractère général qui sont toutes les charges liées à tout ce qui est contrats, maintenance, fournitures et tous nos marchés dont on parlera tout à l'heure et qui doivent être aussi tenus en termes d'évolution avec souvent des indexations qui sont prévues dans les marchés et qui peuvent, au final, revenir un peu cher. C'est un sujet sur lequel on essaie de travailler pour limiter cette évolution et cette indexation.

Charges à caractère général

Les perspectives sur 2026-2028 : on a des facteurs extérieurs sur lesquels on ne peut rien. Par exemple, cette année, on prend plus de 110 000 euros d'évolution sur les primes d'assurance. Entre 2025-2026, plus 118 000 euros d'augmentation des primes d'assurance. C'est lié, bien évidemment, à tous les sujets de sinistralité. On évoquait tout à l'heure les sujets de réchauffement climatique et de crise qui a pu y avoir. Du coup, les assureurs le font payer très cher. On a 118 000 euros de plus, bien évidemment, sans service supplémentaire, sans bénéfice supplémentaire pour la population, mais une assurance de 118 000 euros qui progresse par rapport à 2025.

Après, on a des évolutions qui sont plus mécaniques : la restauration scolaire où il y a une augmentation annuelle. Je parlais des marchés qui sont révisés et des clauses de révision s'appliquent chaque année à la date anniversaire du marché. D'une part, il y a ces révisions qui progressent et d'autre part, il y a aussi, sur la restauration scolaire, une augmentation des effectifs, et mécaniquement, plus de commandes auprès du prestataire. Avec ce double effet Kiss Cool, on a 38 000 euros de plus par rapport à l'année 2025.

Enfin des dépenses de fonctionnement qui augmentent. C'est un travail aussi qu'on a mené — je vois Dominique devant moi — sur Cloud First, sur la capacité d'héberger de manière sécurisée à l'extérieur, l'ensemble de nos applications, un maximum en tout cas. C'est le travail qu'on a entamé depuis plusieurs

années. J'en profite pour le remercier parce qu'un gros travail de sécurisation est fait sur ces sujets-là. Ce sont des dépenses de fonctionnement, puisque des dépenses d'hébergement. Il faut prévoir aussi la poursuite de ces opérations et donc un montant plus important en 2026. Il en va de la sécurité de nos données, leur préservation, donc c'est vraiment important, et de la capacité de nos agents et de nos collaborateurs à travailler de manière la plus sécurisée possible.

La transition énergétique, comme levier d'économie. On poursuit le plan de sobriété qu'on avait mis en place avec la limitation des températures, un certain nombre de choses. On a aussi un économe de flux, on en a eu un premier, il est finalement parti, mais on en a un deuxième qui semble plus performant et donc qui a déjà de très bonnes idées et nous fait des propositions intéressantes, donc on le sollicite. C'est une ressource humaine interne sur laquelle on peut s'appuyer et c'est une bonne chose. On a constaté aussi la baisse des tarifs du gaz et de l'électricité ; bien évidemment, on en bénéficie. En termes de consommation et de pratique, on a une baisse des consommations énergétiques annuelles, c'est aussi une bonne nouvelle par rapport à tout ce qu'on a mis en place. On a un bénéfice financier et c'est tant mieux. On a également un bénéfice financier sur les coûts de téléphonie, sur lequel, là aussi, il y a eu un travail qui nous permet de prévoir une réduction de dépenses à ce niveau-là.

Des services publics renforcés. On a des dépenses de fonctionnement, mais il y a des dépenses de fonctionnement structurantes :

- Les places de crèche en font partie. On avait choisi de prendre cinq berceaux de plus à partir de septembre 2025, ça a été fait à Tipitwo. Bien évidemment, il y a un impact, année pleine 2026, qui représente une dépense de fonctionnement de 45 000 euros de plus en 2025, qui est la conséquence des places que j'évoquais, qu'on avait contractualisées à partir de septembre 2025.
- Les activités phares d'animation et d'événements qu'on avait créées ou renouvelées en 2025 (guinguette, village d'été et autres). On repart sur ces événements en termes de dimensionnement budgétaire, en tout cas.
- La création, l'évolution de notre espace vie sociale. Démarche que l'on a entamée depuis fin 2024 et qui se concrétise avec notamment des dépenses d'investissement assez conséquentes qu'on va mener en 2026 et en 2027 pour renforcer, améliorer, rénover le lieu
- Les sujets de sécurité absolument essentiels à la fois en fonctionnement et en investissement. On prévoit aussi un certain nombre de renforcements en dépenses de fonctionnement à caractère général.
- Enfin l'entretien du patrimoine. On a souhaité augmenter en budget primitif, les crédits, puisque souvent au cours d'année, on réaffectait un certain nombre de crédits. On s'aperçoit que là, il faut qu'on prévoie et qu'on mette un peu plus le paquet dès le début d'année en termes d'entretien et de dimensionnement de ce budget-là. On a une augmentation du budget d'entretien du patrimoine. L'idée est d'avoir un travail encore plus préventif que curatif par la suite, donc c'était aussi l'objectif.

On a des charges à caractère général maîtrisées malgré des facteurs d'évolution extérieurs très forts et on a une progression de près de 6 % entre le BP 2025 et le BP 2026. Sur les évolutions qu'on a prises dans le cadre de cette prospective financière jusqu'à 2028, des dépenses après qu'on a voulu plus contraintes de 1,3 % en 2027 et de 1,8 % en 2028. C'est ce que vous avez eu dans les tableaux d'évolution des dépenses de fonctionnement.

RH - Dépenses de personnel

Là aussi, quelques évolutions, quelques constats ou quelques éléments que l'on a pris en compte. J'évoquais tout à l'heure la hausse du taux de la CNRACL, le sujet des cotisations de retraite pour les fonctionnaires. Une mesure décidée par l'État sur laquelle on n'a eu absolument rien à dire, qui nous impacte pendant quatre années, de 2025 jusqu'à 2028. Le constat, c'est cette année 2025, en gros 110 000 euros d'impact, c'est-à-dire 110 000 euros de dépenses de fonctionnement de personnel en plus et là aussi, aucun bénéfice, mais tout de suite une dépense de 110 000 euros. Sur les années qui suivent, 2026, 2027, 2028, on a une conséquence qu'on estime, pour 2026, à 180 000 euros, puisqu'on a un niveau de dépenses de personnel qui aussi augmente un peu et puis un certain nombre aussi de rattrapages, donc on aura 180 000 euros de plus qu'en 2025 où on avait déjà eu 110 000 euros. Au final des deux années, ce sont presque 300 000 euros d'augmentation, et la poursuite de tout ce qui est revalorisation du SMIC estimée à 50 000 euros de plus sur l'ensemble de l'exercice 2026.

Sur les renforcements des services publics, deux choses :

- Sur la police municipale, une cible était prévue depuis pas mal d'années. Quelques difficultés de recrutement nous ont amenés à un changement de chef de PM depuis mi-octobre. Lui-même a fait jouer — c'est souvent le cas — son réseau et nous a permis d'augmenter les effectifs. C'était déjà dans la cible et c'était déjà dans ce qui était budgété sur les années précédentes, puisqu'on a une cible au total à cinq agents PM plus deux ASVP, plus une administrative, donc huit personnes au total. L'effectif est quasi bouclé, il y aura juste un effectif qui doit arriver tout début avril et nous serons complets. L'objectif est de renforcer la police municipale et après de travailler éventuellement sur ses horaires, c'est un autre sujet et sur sa couverture en termes de jour
- Cohésion sociale, deux points importants également :
 - La création de l'EVS, l'espace de vie sociale dont on a déjà parlé. Un lieu d'échange, de co-construction, on travaille avec les habitants et un certain nombre de projets. Pour piloter ce projet, une chargée de mission est arrivée tout début novembre 2025, ça aura des effets années pleines 2026. C'était aussi une volonté politique d'avoir une personne, c'est important.
 - Sur le pilotage du PEDT, également une chargée de mission, arrivée un petit peu plus tôt, de mémoire ; là aussi il y aura une conséquence budgétaire 2026. C'est aussi un choix assumé d'avoir des personnes de qualité au plus près de ces réalisations et qui seront pleinement investies sur ces deux projets.

Gestion rigoureuse en parallèle, puisque, bien évidemment, quand on fait ces choix d'évolution, ces choix d'organisation, il faut être particulièrement vigilant sur l'optimisation et la gestion des emplois et des compétences. Il faut sans cesse s'interroger et se poser des questions sur les organisations. C'est aussi notre responsabilité d'élus d'avoir cette réflexion-là, notamment sur des masses financières et budgétaires importantes.

Bien évidemment, un autre point sur lequel aussi on a travaillé depuis plusieurs années, et qui a aujourd'hui des impacts clairs, sur le suivi des heures supplémentaires et des vacances également. Il est absolument essentiel d'avoir un suivi au cordeau, au mois, sur l'ensemble de ces deux postes à suivre particulièrement. En termes d'évolution, on a une progression des dépenses sur les dépenses de personnel de 1,04 % entre le BP 2025 et le BP 2026, et après une estimation de 1,5 % chaque année de 2027 à 2028.

Voilà les hypothèses qui sont présentées à la fois pour 2026 jusqu'à 2028.

Au-delà des aspects budgétaires, des aspects qualitatifs et aussi budgétaires ont été mis en place côté politique RH, avec la déprécarisation d'un certain nombre de CDI, stagiairisation d'agents contractuels vers des postes de fonctionnaires. Un accompagnement aussi à la mobilité et à la reconversion professionnelle après une inaptitude physique, on y veille, et Jean-François travaille sur ces sujets-là. On poursuit également toutes les actions qui ont visé à améliorer la qualité de vie au travail, QVT (télétravail, petit déjeuner, challenge) et je remercie la Direction générale qui a piloté et qui anime tous ces éléments. C'est important aussi pour la cohésion et le retour pour nos collaborateurs, et qui va s'appliquer, cette année, à la mise en place d'un complément indemnitaire annuel de 100 000 euros, prévus dans le budget 2026, auprès de nos agents. On sanctuarise cette enveloppe de 100 000 euros de compléments indemnitaires annuels. Bien évidemment, on continue tout ce qui est aspect plan de formation validé, qui fait partie aussi des objectifs que l'on a sur la Ville.

Subventions

Après les charges à caractère général, environ 7 millions d'euros de dépenses, les dépenses de personnel autour d'une vingtaine de millions d'euros, un peu moins, le troisième poste, c'est tout ce qui est subventions contingentes que l'on verse, contributions qui sont versées.

Le premier poste, ce sont les niveaux de subventions aux associations que l'on a souhaité maintenir au même niveau que 2025, 291 000 euros. Vous retrouvez là les principales associations, ce ne sont pas les seules, mais en termes de montants les plus importants, sportives : le CLOCA, LGA, B'Boxing, FCA et aussi le rugby, et les associations culturelles, il n'y a pas qu'elles, mais principalement en termes de montant, le Pandora et le CCA. Après, bien évidemment, plein d'autres perçoivent quelques subventions moins élevées ou qui contribuent, sans subvention aussi, à participer à différents événements.

Les participations versées au CCAS, c'est un budget indépendant avec une personnalité morale indépendante, mais qui bien évidemment perçoit des subventions de fonctionnement et, on verra un peu plus tard, d'investissements sur son activité. Ce sont un peu plus de 1,1 million versés au CCAS et au sein du CCAS, donc Centre Communal d'Action Sociale, son budget annexe Résidence autonomie Pompidou bénéficie d'un suivi et d'une aide financière importante pour préserver cette offre auprès des Achérois. Enfin le SAX, dans le cadre de la politique culturelle, verse une subvention de fonctionnement, en l'occurrence, prévue à 620 000 euros pour l'année 2026, identique à 2025.

Voilà, en termes de masse. C'est important d'avoir en tête tous ces éléments pour apprécier le budget et son contenu.

Les hypothèses financières de recettes

Elles sont globalement assez stables par rapport aux évolutions. Vous notez le petit ressaut au CA 2025. Vous voyez qu'au BP CA 2025, on a un certain nombre de recettes un peu exceptionnelles. J'évoquais le boni d'un peu plus de 700 000 euros de la recette de la ZAC, tout de suite, ça a fait monter les recettes de fonctionnement, mais recettes exceptionnelles. Également, en fiscalité, on a un certain nombre de rôles supplémentaires, c'est-à-dire des produits fiscaux qui n'ont pas été prévus, qui n'étaient pas notifiés dans le fameux état qu'on reçoit des services des impôts chaque année, qui sont arrivés en cours d'exécution et qui sont venus augmenter le produit fiscal. Ils n'augmentent bien évidemment qu'une fois, puisque les rôles sont rentrés. Sinon, on est relativement stables, puisque les recettes ont été faites sur un certain nombre d'hypothèses.

Ces hypothèses d'évolution de recettes, c'est la revalorisation des valeurs locatives à 0,8, ce qui fait 76 000 euros de plus par rapport au réalisé 2025. Sur d'autres taxes, on était plutôt prudents par rapport à la réalisation en 2025, puisqu'on a eu des dotations taxe additionnelle, le fameux droit de mutation de la région Île-de-France, plutôt en diminution en 2026 par rapport au réalisé 2025. Ensuite, on a souhaité suivre les tendances nationales sur les baisses de variables d'ajustement qui, en termes d'évolution par rapport à 2025 nationalement, sont en très forte baisse. On avait déjà eu en 2025 une très forte baisse sur ces deux dotations et on a pris l'hypothèse qu'on aurait de nouveau une baisse importante sur ces recettes et sur ces dotations en 2026. Enfin la baisse de la dotation forfaitaire, dont on n'a pas eu la notification, mais qu'on estime à - 26 000 euros de diminution par rapport au réalisé 2025, parce qu'il y a un système aussi d'écrêtement, même si la population augmente.

Sur la partie produits des services, notamment tout ce qui est participation familiale et autres, les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2019. C'est le choix qu'on avait fait face à la crise sanitaire et à l'inflation. Dans l'hypothèse de 2026, il n'y a pas d'augmentation des tarifs et pas d'augmentation du taux d'imposition sur le foncier bâti communal et sur le foncier non bâti communal également. C'est l'hypothèse qu'on a prise sur cette orientation budgétaire 2026, mais appliquée jusqu'à 2028 dans les budgets que l'on présente.

Une projection plutôt prudente en recettes, une baisse de quasiment 2 % des recettes de fonctionnement entre 2025 et 2026, après neutralisation de cette opération exceptionnelle de recettes de fonctionnement et une hausse très modérée des recettes en dessous de 1 % entre 2027 et 2028, là aussi en termes de prudence sur cette évolution sur laquelle on n'a pas encore forcément beaucoup d'éléments tangibles.

La fiscalité

Ce sont quand même des recettes importantes. Aujourd'hui, ce sont les seules recettes qui nous restent, le foncier bâti. Le non bâti, je le mets à part parce que c'est absolument dérisoire en termes de montants, mais sur le foncier bâti, c'est le seul impôt direct qui aujourd'hui, bénéficie aux collectivités, un peu la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, mais on ne va pas très loin chez nous. Toujours un élément de mise en perspective. À droite vous avez les taux de foncier bâti qui sont votés, qui sont en application depuis 2024, avec forcément des variations importantes. Là aussi il faut toujours une prudence par rapport au taux de foncier bâti parce que bien évidemment, il faut les mettre en rapport par rapport à la fois au volume de base, c'est-à-dire la partie à côté, et à la fois la valeur locative moyenne aussi de ces bases.

C'est très intéressant, puisque vous le voyez à gauche, Achères, en gros on a un produit fiscal de 500 euros par habitant avec une base de foncier bâti par habitant de 1 389 euros par habitant, et vous voyez que, par exemple, une ville comme Saint-Germain qui a un taux beaucoup plus faible, a le double en termes de base

de taxe foncière. Bien évidemment au volume, on peut jouer après avec un taux plus bas si on a des bases d'une part en valeur locative plus élevée, et d'autre part, en volume et en quantité plus élevée. J'avais pris l'exemple l'année dernière de la ville de Poissy, qui est à peine plus du double de nous. En gros, Achères a un peu plus de 25 millions de base de taxe foncière, Poissy, qui n'est pas tout à fait le double d'habitants, en a 75 millions ; ils ont trois fois notre base en n'étant même pas tout à fait le double d'habitants, pour différentes raisons historiques de fonciers, d'entreprises et autres. C'est pour cela qu'il faut toujours analyser le taux versus la valeur locative et l'effet de base, sinon cela n'a pas de sens sur un certain nombre de sujets. D'ailleurs, il y a des produits fonciers en euros par habitant qui sont parfois assez comparables ou pas très loin de chez nous, mais la valeur locative, c'est-à-dire la base par habitant, est bien plus élevée. Cela permet aussi aux collectivités d'avoir un taux plus réduit que le nôtre par rapport à ce que l'on souhaite mettre en place. Malgré la progression des taux de fonciers bâtis, la commune d'Achères perçoit des produits fonciers moins importants que les autres communes, du fait de base moins importante, à la fois en valeur locative moyenne et à la fois en volume de base. Il faut bien l'avoir en tête, parce que c'est fondamental dans l'équation de nos recettes fiscales, notamment dans les hypothèses que l'on peut prendre pour la suite. On est arrivés à un niveau où il est aujourd'hui difficile d'aller plus loin. Bien évidemment, s'il n'y a pas l'objectif, il faut bien l'avoir en tête en termes de volumétrie et de rapports base taux.

L'hypothèse budgétaire pour 2026, c'est 0,8 d'actualisation forfaitaire, c'est l'actualisation mécanique. On a estimé qu'on aurait une augmentation du logement, ce qu'on appelle la variation physique de ces bases, de 0,4, qui fait une évolution globale des bases d'imposition foncier bâti de 1,2 %. Cela représente un peu plus de 100 000 euros d'évolution entre 2025 et 2026, là aussi avec toujours aucune augmentation du taux de fiscalité en 2026 par rapport à 2025.

Une des conséquences — quelque part, on résume un petit peu toute la présentation — j'ai mes dépenses de fonctionnement, mes recettes de fonctionnement, j'ai fait un point sur la fiscalité, je sais ce que je vais avoir. Il était intéressant de mettre en regard la situation d'Achères en 2013, par rapport à d'autres villes environnantes dont on a parlé juste avant, et la situation en 2024 par rapport à ces mêmes collectivités. Je rappelle la CAF, c'est notre capacité à avoir suffisamment d'excédents de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement. En termes de strates d'habitants comparées, on avait un niveau très faible, voire négatif, c'est une vieille histoire sur nos recettes de forçage qui avaient fortement pénalisé notre situation réelle financière. On était très déficitaires en CAF par rapport à des communes, vous voyez 2013, la partie gauche, était plus élevée. Et là, en 2024, grâce à l'ensemble des mesures qu'on a mises en place, on arrive à un niveau de CAF beaucoup plus comparable, puisqu'on arrive au même niveau que Carrières-sous-Poissy, un peu en dessous d'autres villes, mais c'est dû aussi à la configuration, ce que je viens d'évoquer juste avant, et à la faiblesse aussi de nos bases. En tout cas, l'idée aussi, c'est de récupérer une CAF brute, en 2025, plus importante, puisque je l'ai indiqué tout à l'heure, on arrive à un peu plus de 4 millions d'euros de CAF brute au total, mais en termes budgétaires, on reste à l'équilibre entre 109, 117, 111 sur les exercices précédents, qui sont aussi dus à une prudence au niveau des recettes, mais qui, en tout cas, restent avec notre objectif de dégager une CAF brute au total entre 2,5 millions et 3 millions d'euros. C'est l'objectif qu'on s'est fixé.

Un point important. On a vu la dépense de fonctionnement, on a vu la section de fonctionnement, les dépenses, les recettes, l'évolution de cette capacité d'autofinancement. À quoi sert-elle en partie, cette capacité d'autofinancement ? Elle doit servir normalement à financer nos investissements.

Un petit rappel sur l'ensemble des investissements sur ce mandat. On arrive à un peu plus de 39 millions entre 2020 et 2026 avec l'hypothèse de 6,5 millions de dépenses d'équipements sur le budget 2026 à 39 millions de dépenses d'équipements, des dépenses concrètes de réalisation. Quand je rajoute le montant qu'on a fait de 2014 à 2020, un peu plus de 22 à 23 millions, on arrive quand même à plus de 60 millions d'euros d'investissements directs en 12 ans, eu égard à notre capacité, d'où on est parti. Voilà, c'était aussi un sacré challenge et on l'a relevé. Toutes les opérations que l'on a réalisées, tous les investissements nouveaux qui ont été créés, toutes les rénovations que l'on a réussi à faire, il faut avoir en tête en 12 ans, ça fait 60 millions d'euros d'investissements sur l'ensemble de la Ville.

Les perspectives pour 2026

Toujours dans un principe de continuité des priorités de l'équipe municipale, différents thèmes.

Bien évidemment, le thème de l'école est primordial, vous l'avez vu dans les différentes présentations du budget antérieur, vous l'avez vu dans les marchés que l'on peut passer, on y reviendra encore ce soir. On va consacrer un peu plus de 1,1 million en dépenses d'investissement sur l'année 2026. J'y reviendrai, on mettra

450 000 euros sur la suite du PPI scolaire que l'on a anticipés que l'on a déjà entamés depuis 2022, les fameux 400 000 euros. Je vous expliquerai pourquoi cette année, on met 450 000 euros, ça fait aussi partie des délibérations. L'ensemble des travaux que l'on peut faire aussi dans d'autres lieux, un certain nombre de choses, de mobilier dans les structures. Dans la petite enfance aussi, on fait des investissements, cette année, dans nos deux crèches, Pasteur et Aubrac qui ont besoin d'aménagements intérieurs, donc on les prévoit aussi ; dans les centres de loisirs. C'est une enveloppe de plus de 1,1 million. J'y rajouterai également les 150 000 euros que vous voyez en bas, la finalisation de la re-végétalisation de la cour Jouvét sur l'école Jouvét, qu'on avait voulu entamer en 2025, mais un peu plus compliqué en termes de finalisation de projet. Là, le projet est finalisé, on avance et on le fait, donc on le prévoit en termes budgétaires sur l'exercice 2026 ; un peu moins de 800 000 euros sur le paiement des soldes de travaux de l'école Haigneré. L'école Haigneré fonctionne depuis maintenant un peu plus d'un an et on reviendra sur une délibération un peu plus tard sur le paiement du solde des opérations. L'opération Haigneré était compliquée dans la relation qu'on a pu avoir et même que les entreprises ont eue entre elles. On a un des décomptes généraux définitifs, ce qu'on appelle les DGD, qui valident les dépenses définitives, comme son nom l'indique, sur chacun des lots du marché arrivé un peu tardivement, en fin d'année qu'il a fallu quand même éclaircir. On a prévu les crédits pour solder cette opération sur l'exercice 2026.

Enfin, des travaux d'équipements aussi dans les différentes structures dédiées aux jeunes et aux activités sportives de la Ville. On continue des travaux d'aménagement à la Maison des jeunes, qu'on avait faits déjà en 2025. Dans les gymnases également, on fait un certain nombre de travaux. Sur la partie gymnase Georges-Bourgoin, on finit, sur la partie centrale, de compléter les planches qui sont en hauteur, qui méritent une finalisation. Enfin, il y a d'autres projets qu'on mène sur la Ville. On sécurise aussi, en termes d'accès et de contrôle d'accès, Georges-Bourgoin et le sous-marin parce qu'il y avait des problématiques d'intrusion. On a souhaité aussi investir sur des configurations un peu différentes et plus modernes. On continue bien évidemment ces opérations-là sur l'exercice 2026.

Sur les investissements sur la qualité de vie, investissements toujours permettant de réduire notre consommation énergétique, de verdir la flotte auto.

- 200 000 euros pour le renouvellement du parc systématiquement
- Terminer le passage aux led dans les équipements de la ville. On avait fait une grosse opération l'été dernier dans les écoles, à la fois en régie et à la fois en prestations. Il nous reste encore un certain nombre de gymnases et d'autres opérations à faire. Avec les 150 000 euros, on ne doit plus être très loin du compte, donc l'idée est de poursuivre ces actions.
- La rénovation thermique de la résidence Pompidou. C'est la partie subvention d'équipements, c'est-à-dire ce que la ville va verser en solde au CCAS et à la résidence autonomie Pompidou. Le coût global, c'est 1,3 million et on verse 600 000 euros, puisque c'est financé aussi. On a une subvention de la CNAV de 680 000 euros, de mémoire, qui va nous permettre de financer ces enveloppes d'investissements. 1,3 million seront dépensés avec une subvention d'équipement de 620 000 euros de la ville au profit du CCAS sur cette opération spécifique.
- L'aménagement des aires de jeux et sportives en extérieur est poursuivi. Beaucoup d'aires de jeux ont été renouvelées, il y en a qui ont été créées, des aires sportives aussi. On va poursuivre cette opération sur 2026 avec une enveloppe de 100 000 euros.
- Les projets citoyens initiés en 2025 se poursuivent en 2026. Vous avez d'ailleurs pu voir la pub. On avait en gros une vingtaine de projets qu'on a reçus en 2025, trois ont été retenus. On retient quasiment le même format, mais il s'enrichit en 2026 d'un vote des habitants pour choisir les projets.
- L'espace de vie sociale, EVS, démarche initiée depuis fin 2024. On est en mode de préfiguration et on espère une validation, mais c'est bien parti, de la CAF en fin d'année 2026. On fait des investissements importants, puisque l'idée était de revoir la partie accueil, toiture, aménagement général de l'intérieur pour y faire un certain nombre d'aménagements, rendre le lieu plus sympathique. L'idée aussi, c'est que les habitants s'y rendent, que l'on construise des projets, donc il faut travailler sur ces aspects-là et avoir encore un meilleur accueil. On choisit d'investir de manière importante.
- Renforcement du réseau de vidéo protection, des équipements de la police municipale. On l'avait annoncé l'année dernière dans le PPI, 320 000 euros au sein de ces 438 000 sont prévus pour l'installation de dix caméras, des vidéos de protection supplémentaires. Nous en sommes aujourd'hui à 14 caméras, dix de plus, on sera à 24. On a prévu cette installation, d'ailleurs elle a été validée d'ailleurs en Conseil municipal. En octobre 2025 ou en septembre 2025, on a fait les demandes de subventions auprès de la région Île-de-France et du FIPD, le fonds d'intervention de l'État qui nous

permet d'avoir des subventions. On vient de déposer tous les dossiers. Sur 70-75 % des caméras, il s'agit d'avoir un maillage total des entrées et sorties de ville, parce que ça, ça nous manquait en termes de couverture du territoire. Après, on avait aussi ciblé un certain nombre de points sur lesquels il fallait renforcer la présence. Ce sera le cas en termes d'investissement

- Modernisation des outils informatiques et de la communication. Cela fait partie aussi de la poursuite du renouvellement aussi de nos postes. Là aussi, en termes de sécurité, il faut avoir des postes informatiques plus récents, plus robustes. Chaque année, on prévoit un poste de renouvellement, c'est important, sur ces sujets-là
- Travaux et mobilier dans les différentes salles et équipements culturels de la ville. Vous avez vu quand même l'évolution notable en 2025 sur Boris Vian. On va continuer sur Boris Vian pour moderniser l'accueil, bar et autres aménagements intérieurs. Il faut aussi qu'on travaille là-dessus
- L'amélioration du cadre de vie, mobilier urbain, végétalisation, embellissement. Là aussi, on a des projets en cours et on souhaite mettre une enveloppe de 120 000 euros sur l'exercice 2026 pour réaliser un certain nombre de projets, renouveler le mobilier urbain, travailler sur les espaces publics, les embellir et les végétaliser sur un certain nombre.

Programme d'investissement PPI

On s'inscrit, en termes de priorité, sur les éléments scolaires, avec deux projets un peu phares et d'importance au total. C'est l'estimation d'aujourd'hui et on voit bien qu'après, quand on lance les procédures, les marchés, on peut avoir d'autres surprises et pas forcément des bonnes en termes de montants. Aujourd'hui, sur la cantine Freinet, ce sont des crédits que l'on souhaite mettre sur plusieurs années, comme sur Joliot-Curie aussi où il y a la nécessité de revoir complètement les cantines. Ce sont les deux sujets cantines, prioritaires. Cette année, des crédits d'études de 50 000 euros sur chacun des projets et après, on déroule progressivement les crédits pour réaliser ces opérations d'investissement absolument majeures et nécessaires, sur lesquelles on s'est engagé dans le cadre du programme pluriannuel 2026-2028.

La mise en accessibilité aussi de différents bâtiments, on prévoit 100 000 euros chaque année, un peu général, qui nous permettent éventuellement de faire face à un certain nombre de travaux. Les travaux d'investissement dans les écoles, c'est le fameux PPI scolaire dont je parlais, 2022-2026. 2022, ce sont 200 000 euros et après 400 000 euros par an, donc on arrive à 1,8 million. L'idée est de repartir, bien évidemment, et de concrétiser encore ces crédits scolaires avec un autre objectif. Jusqu'à 2026, on était dans le PPI scolaire sanitaire, absolument essentiel dans les travaux que l'on a dû mener. L'idée après est de basculer sur une autre thématique, vraisemblablement sur les sujets pour lutter contre le réchauffement climatique dans nos écoles et de faire un certain nombre d'aménagements pour améliorer à la fois les conditions de travail des enseignants et bien évidemment de nos écoliers. C'est après un autre sujet, mais en tout cas, l'objectif financier et budgétaire est d'y consacrer un certain nombre de montants, comme sur les années passées.

Autre projet important sur l'agrandissement du gymnase de la Petite Arche. C'est un projet sur lequel nous travaillons depuis plusieurs années maintenant, avec à la fois la Région, à la fois nos financeurs. Je vous rappelle qu'on a une subvention de la Région. Là aussi, on avait délibéré pour retransférer. Au départ, les 2 millions de subventions de la Région Île-de-France pour les 100 quartiers innovants et développement durable qu'on avait reçus de la Région, il y a quelques années, étaient fléchés pour une subvention pour un projet de gymnase semi-enterré à la Petite Arche. Nous n'avons pas souhaité continuer, puisqu'en termes de coûts financiers, on serait partis dans des dépenses très importantes. Une subvention de 2 millions et un projet qui devrait flirter à minima avec les 10 millions d'euros de dépenses ; 2 millions de recettes, je vous laisse faire le calcul, on n'avait pas les moyens. Après, on a fait d'autres choix. Notre idée était plutôt de dire : « Il y a du foncier disponible. On peut augmenter de 30 %, puisqu'on est en zone PPRI, le gymnase de la Petite Arche. En gros, ça fait 600 mètres carrés de plus sur ce gymnase qui peut être valorisé pour l'agrandir. On vient juste de choisir l'assistance à maîtrise d'ouvrage. On présente tout à l'heure le lancement d'un concours pour choisir le projet et l'architecte qui va être retenu pour présenter un projet. Après, les travaux à mener sur les prochaines années seront, vraisemblablement plutôt à partir de 2028 en termes de calendrier, puisque procédure de maîtrise d'œuvre, après le maître d'œuvre travaille sur les sujets et après, il y a le lancement du marché de travaux. Tout cela prend du temps, donc on sera plutôt un démarrage en 2028 des premiers travaux.

Aires de jeux et sportives extérieures. On va continuer à faire ces investissements-là chaque année.

Sur les autres dépenses d'investissement, c'est un peu plus de 170 000 euros, puisqu'on continue sur la Maison des jeunes sur les crédits de paiement 2026, pour poursuivre les investissements qu'on avait déjà menés sur toiture et électricité en 2025. Sur l'espace de vie sociale, 235 000 euros en 2026, et on continue d'investir de manière massive sur cet équipement et sur cette structure de 200 000 euros en 2027. C'est l'objectif, là aussi, en termes d'investissements pluriannuels.

Je l'ai évoqué tout à l'heure, donc ce n'est plus un scoop, le ravalement de façade de la résidence Pompidou. C'est une dépense, un coût total de 1,3 million. On prévoit une subvention d'équipement que la Ville versera au centre communal d'action sociale qui bénéficie de son budget annexe à la résidence Pompidou, avec une subvention de 680 000 euros de la CNAV, qui elle-même nous avait déjà financés, en très grande partie, la partie étude qu'on avait réalisée en 2025. On passe en 2026 à la phase travaux, donc réalisation.

Toujours dans les sujets de PPI 2026-2028, le verdissement de la flotte auto, décarbonation et passage au led. C'est quand même une enveloppe de 850 000 euros, de 2026 à 2028, sur cet aspect-là qui est prévue dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement.

La charpente mairie, vous en avez eu un aperçu en arrivant. C'est un chantier qui dure, qui a été entamé, qui va se finir en 2026. C'est une opération aussi pluriannuelle qu'on avait présentée de cette manière-là. Il faut prévoir les crédits en 2026 pour solder cette opération, à hauteur de 275 000 euros. J'évoquais tout à l'heure la vidéoprotection et les 320 000 prévus en 2026. L'idée, c'est de continuer un certain nombre d'investissements en 2027, en 2028 et, vraisemblablement, de poursuivre l'augmentation du nombre de caméras sur les années suivantes.

Les autres projets qui bénéficient aux Achérois, qui ne sont pas dans le budget bien évidemment, qu'on vient de voir là, mais qui configurent et qui donnent un cadre général à notre budget et aux opérations qu'on peut y mener :

- L'arrivée du Tram 13 pour fin 2028, début 2029. On y croit
- La partie Pont d'Achères, au niveau de la CD 30, ça a commencé et ça va se réaliser aussi
- Le port Seine-Métropole Ouest, vous en avez tous entendu parler, Port de Paris qui investit de manière très importante avec des projets qui vont être menés. Il y a plusieurs phases, mais des phases importantes commencent là, avec l'ouverture de la darse, le creusement de la darse et puis l'aménagement des berges qui sont prévues d'ici deux ans, de mémoire. Des aménagements intéressants qui vont aussi changer un petit peu cette face-là. Par rapport à ce qu'on a connu avant, c'est quand même un beau projet qui valorise tout le territoire
- Le village d'entreprises à la place de Bonna Sabla qui va être aussi réalisé en plusieurs phases et qui va modifier la configuration sur ces aspects-là.
- La ferme photovoltaïque. C'est un projet porté, même si la Ville ne le porte pas toute seule, sur une douzaine d'hectares au-dessus de la partie, sur laquelle on a délibéré déjà il y a bien un an sur le sujet et qui va être un peu au nord en passant le CD 30 à droite, au nord de notre ZAC Petite-Arche. Elle va se réaliser aussi d'ici quelques années, c'est l'objectif qu'on s'est fixé.

Cela me semblait aussi important que, dans le cadre de présentation de ce budget, vous ayez une vue un peu plus large des projets qui vont bénéficier à notre Ville.

Les perspectives de 2026

C'est le principe de continuité de nos priorités d'équipe municipale :

- Poursuivre nos efforts de maîtrise de dépenses de fonctionnement
- Optimiser nos recettes de fonctionnement sans augmentation de la fiscalité, c'est l'objectif
- Limiter le recours à l'emprunt.

Tout cela fait qu'au final, l'objectif est de disposer d'une épargne brute entre 2,5 et 3 millions d'euros, au moins au budget primitif en affichage direct. Tout cela est fait pour avoir notre fil rouge d'investir, de continuer d'investir et d'améliorer la qualité de vie des Achérois, de maintenir et renforcer nos services publics avec les moyens qu'il faut. J'ai normalement fini, cela va être la dernière slide.

Comme c'est la dernière présentation du rapport d'orientation budgétaire de cette mandature, je voulais remercier très sincèrement tous les services de la Ville.

Je voulais forcément remercier Stéphanie, Directrice financière de la Ville, qui effectue un travail incroyable depuis des années et des années. Je voulais sincèrement la remercier. Merci, on a besoin de collaborateurs précieux et de confiance, vous l'êtes et je voulais vous remercier directement, ce soir, devant tout le monde, c'est important. Ce sont des sujets complexes, mais ce sont des sujets d'importance. Il faut avoir des collaborateurs qui maîtrisent tous ces sujets-là, qui à la fois nous les rendent et aussi les vulgarisent, parce que ce n'est pas toujours non plus évident, et c'est important d'avoir ce message-là.

Je remercie bien évidemment la Direction générale dans sa globalité. Tous les travaux qui sont menés, à la fois dans la préparation du budget et dans le suivi de son exécution, la Direction générale a forcément un rôle important d'arbitrage, de suivi, de vigilance par rapport à tout cela. Je veux sincèrement les remercier de leur appui et de leur vigilance sur tous ces sujets-là, et de leur force de proposition aussi, parce que les élus ont de bonnes idées, mais il n'y a pas que nous qui avons de bonnes idées. C'est un travail que l'on mène avec l'administration. Merci aussi de ces propositions que vous faites.

Bien évidemment, merci à l'ensemble de mes collègues. Comme je le dis chaque année, c'est encore plus valable, c'est un travail collectif que l'on fait, ce sont des choix collectifs, pas toujours évidents. Il faut arbitrer, il faut faire des choix, cela peut être un peu frustrant, cela peut être des fois compliqué à gérer, parce que je peux comprendre que chacun des collègues, vous l'avez vu dans les différentes thématiques, ont des envies, ont des besoins, et c'est normal, de réalisation d'opérations. Je voulais les remercier, parce que c'est un travail collectif, c'est un arbitrage qu'on fait tous ensemble. Je ne détiens pas la vérité sur le sujet, mais en tout cas, c'est grâce aux échanges que l'on fait progresser.

Vous l'avez vu, 60 millions d'euros d'investissements sur deux mandats, au profit des Achérois, avec un certain nombre d'objectifs qu'on s'est fixés. Je pense que c'est une des meilleures réponses aussi qu'on peut apporter. Merci tout le monde, merci à mes collègues, et merci bien évidemment à Monsieur le Maire qui me fait confiance depuis 12 ans, comme adjoint presque jusqu'au bout. Il me fait totalement confiance donc je travaille en confiance bien évidemment avec mes collègues, je travaille en confiance avec Monsieur le Maire et c'est précieux. Je le redis c'est précieux d'avoir sa confiance. C'est fluide entre nous c'est aussi très appréciable pour moi. Je tenais à vous remercier et à remercier l'ensemble des collègues, ici présents, pour leur soutien. Merci et je suis à votre disposition pour répondre à toutes les questions. Merci à vous.

Applaudissements

Marc HONORÉ

Merci François pour cette présentation détaillée. Effectivement, tu as ma confiance, mais j'ai la tienne aussi donc ça va, on va terminer correctement.

C'est un sujet très important et c'est pour cette raison que je vais vous donner la parole. Je rappelle c'est un débat d'orientation budgétaire donc le débat peut être ouvert. J'attends les questions.

Mourad MERGUI

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Une question, si vous me le permettez, sur la délibération elle-même, et deux ou trois observations, je tâcherais d'être bref, sur le ROB lui-même.

Ma question est la suivante sur la délibération. La délibération est prise au visa de l'article L1612-26 du CGCT. Jusqu'ici, tout va bien, c'est le bon texte. En article 3, ce que je ne saisis pas, c'est pourquoi il s'agit de préciser que le ROB sera transmis au Président de la communauté urbaine, sachant que le texte lui-même ne prévoit pas cette possibilité. Bien au contraire, le ROB doit être transmis au Préfet. Ça, c'est ma question.

Souhaitez-vous que j'enchaîne avec mes observations ? Sur le ROB, je vous l'accorde, la situation financière de la Commune s'est redressée depuis 2021. C'est vrai, l'épargne brute est devenue positive, la capacité de désendettement est revenue à un niveau acceptable et la gestion financière apparaît plus structurée qu'au début de mandat. Seulement, comme je vous le disais, trois petites observations.

D'abord, sur les recettes. Vous indiquez une baisse de -3,9 % en 2026 — ce sont les chiffres du document — principalement liés à la disparition d'un produit exceptionnel. Ça signifie, en un sens, que la dynamique structurelle des recettes est a priori faible. Sur la période 2026-2028, les recettes progressent visiblement moins vite que l'inflation. Autrement dit, le pouvoir d'achat budgétaire de la commune s'érode.

Deuxième observation, l'épargne. La CAF, capacité d'autofinancement, passerait de près de 5 millions d'euros en 2025 à 2,38 millions d'euros en 2026. Même si 2025 intègre un élément exceptionnel, ça montre que notre niveau d'autofinancement reste finalement dépendant de variables extérieures, en un mot, peut être fragile. Vous le dites vous-même en page 9 du document « Ça va depuis 2014, mais la Ville doit maintenir une gestion vigilante. Notre progression est inférieure à celle des villes de taille comparable à Achères. » D'ailleurs, le terme de prudence est revenu à de nombreuses reprises pendant la présentation.

Troisième observation, la dette. Vous mettez en avant une CAF, une capacité de désendettement revue à cinq ans. Dans votre propre trajectoire, a priori, elle remonte à huit ans à horizon 2028. Je n'invente rien, c'est dans l'annexe 2. Basiquement, la CAF, c'est simplement le ratio entre de l'encours dette sur l'épargne brute, une division. Avec les données que l'annexe 2 du ROB nous donne, c'est-à-dire un encours de dette à 19,37 millions d'euros et une épargne brute à 2,41 millions d'euros, on fait la division : 19,37 divisé par 2,41, ça nous donne 8,01, on arrondit à huit années. On passe donc de cinq à huit ans. Ce n'est plus la même chose. Je dis ça car la Cour des comptes a tendance à retenir généralement que la limite des cinq ans révèle une situation relativement saine. La fourchette des sept à neuf ans, donc huit ans, dénote une situation toujours saine, mais un peu plus tendue. Au-delà des neuf ans, on tombe dans le cas d'une situation négative. Comme je le disais, huit ans, ce n'est pas dramatique, mais ça signifie quand même que la dynamique favorable commence à s'épuiser. J'ai envie de dire qu'on doit tout de même être vigilants parce qu'au moindre écart, on risque de basculer, si je puis dire, dans le côté obscur. Si les recettes fiscales étaient inférieures de 1 % à vos prévisions et que les charges augmentaient seulement de 2 %, alors l'épargne brute tomberait autour des 1,8 million d'euros au lieu de 2,41. Si on applique le ratio, cette fameuse division dette sur épargne, la capacité de désendettement dépasserait les dix ans. Finalement, cela montre que la trajectoire présentée reste sensible au moindre écart. J'en ai terminé.

François DAZELLE

Sur les termes juridiques, je ne me suis pas forcément concentré sur les références, mais plutôt sur le fond du budget, du ROB. Nos délibérations sont obligatoirement transmises. L'envoi à l'EPCI fait référence à l'article 2312-1 du CGCT avec cette obligation-là et juridiquement, il n'est pas nécessaire de visa de chaque article dans la délibération. On devrait s'en sortir normalement comme on le fait chaque année, en termes de visa juridique, en tout cas.

Mourad MERGUI

Très bien.

François DAZELLE

Sur les autres sujets, notamment pour revenir sur les sujets de CAF et d'endettement, comme je l'ai précisé d'ailleurs dans mon tableau, il y a le compte administratif qui est le réalisé de chaque année et le budget primitif. En budget primitif, on est toujours prudents au niveau de la CAF et l'objectif qu'on se fixe de 2,5 à 3 millions d'euros, il est au moment du budget, c'est-à-dire de la prévision budgétaire. C'est pour cela que cette année, on a plus de 4 millions d'épargne brute. Si on le rapporte à l'emprunt, cela fait cinq années. Après, les hypothèses qu'on a prises sur 2028 sont des hypothèses en BP, en budget primitif. On retrouve 2,5 à 3 millions. Mécaniquement, cela diminue le taux d'épargne et forcément, cela augmente le nombre d'années en capacité de désendettement.

C'est une présentation. On tient compte du réalisé, une année et on voit bien qu'il y a beaucoup de variables en cours d'exécution budgétaire, aussi bien en dépenses de fonctionnement et en recettes. J'évoquais cette année le boni exceptionnel de la clôture de l'opération de la ZAC. Il y a aussi des rôles fiscaux qui arrivent en cours d'année, un certain nombre de sujets. On a parlé tout à l'heure des droits de mutation. On avait été prudents en prévision budgétaire, en exécution 2025 et finalement, les droits de mutation sont repartis un peu à la hausse. Néanmoins, en prévision 2026, on est plutôt partis en deçà du réalisé 2025 en termes de prudence. C'est pour cela que comparer, sur ces sujets-là, la prévision budgétaire lors d'un budget primitif et en exécution n'est pas tout à fait optimal en termes de présentation réelle.

La vigilance, bien évidemment, est de mise. C'est ce qu'on ne cesse de dire depuis tout le temps. Mais pour être vigilant, il faut être vigilant sur l'ensemble des sujets, sur l'ensemble des dépenses. C'est un travail de tous les jours sur ces sujets-là. Sur le financement de l'investissement, je les ai évoqués, quand même plus de 60 millions d'euros d'investissement sur deux mandats en douze ans.

La présentation financière sur la variation entre l'épargne brute, entre un réalisé, un exécuté, une année et un budget primitif, est tout à fait normale. Après, ce qui m'aurait fortement inquiété, c'est qu'en prévision budgétaire très prudente... Si on est déjà à huit années, c'est déjà très bon. Je rappelle que les sujets depuis 2013, c'est ce que j'avais évoqué, on avait même une CAF brute négative. Ce n'était vu nulle part ailleurs en 2013. On avait un vrai sujet de structuration de notre budget. 2013-2024, voyez l'évolution et pour moi, c'est le meilleur résultat possible et cela se voit directement tout de suite en évolution de la CAF.

La suite, bien évidemment, il faut la maîtriser. C'est pour cela qu'on a des évolutions de dépenses de fonctionnement qu'on a souhaitées les plus rationalisées possibles. Là aussi, pas pour embêter le monde ou pour essayer de travailler sur les sujets, mais surtout pour préserver cette capacité à investir, puisque cette capacité à investir repose sur notre CAF. Elle repose sur de l'emprunt puisqu'on a emprunté. Ce n'est pas un gros mot d'emprunter, mais faut-il avoir la capacité de rembourser cet emprunt. C'est pour cela qu'on s'est efforcé de travailler sur cette CAF. De travailler également sur les subventions d'investissement. Je prends l'exemple avec Annie sur Pompidou, on arrive à des taux de financement très importants, 60 %, avec un reste à charge qui est quand même faible. Cela contribue aussi dans la trajectoire budgétaire à faire les choses sérieusement et à moins mobiliser le reste à charge pour la commune. Tous ces sujets-là, j'évoquais sur l'extension du gymnase de la Petite Arche, maintenant un peu moins de 2 millions, 1,5 million de subventions, mais possiblement aussi on travaille sur d'autres pistes de subventions. Tout cela est un travail de longue haleine.

Le PPI a l'avantage de dire les projets d'investissement. La prospective financière met en regard les moyens ou les hypothèses qu'on a prises d'évolution des dépenses de fonctionnement. Après, vous l'avez vu sur la fiscalité, c'est la fiscalité qui est un poids important des recettes de fonctionnement dans le budget de la collectivité. Forcément, l'évolution est minime puisqu'on souhaite un maintien des taux de fiscalité par rapport à ceux qui ont été votés. Tout cela fait que l'on est forcément plus contraints en recettes de fonctionnement.

Marc HONORÉ

Je voulais ajouter quand même, quand vous parlez de recettes de fonctionnement, je ne vais pas vous l'apprendre, mais une des principales recettes est effectivement la DGF. On a vu tout à l'heure qu'elle était en stabilité, même en légère baisse. Un chiffre qui devrait interroger ici, la recette fiscale prévue cette année, 2026, c'est 109 000 euros pour le budget d'Achères, sur 10 millions globalement environ de recettes. Sachant qu'en face, si on veut mettre les dépenses, les caisses de retraite, c'est pratiquement 200 000 euros chaque année pendant cinq ans. Pratiquement 1 million de dépenses supplémentaires, rien que pour payer l'augmentation qui a été décidée de 4 % sur les caisses de retraite, 1 million en cinq ans. Aujourd'hui, la recette fiscale attendue est en augmentation de l'ordre de 104 000 euros. Vous avez souvent parlé de prudence et François est revenu souvent de fois sur la prudence. Je crois qu'on est d'accord là-dessus. Il faut être prudent à la fois dans les recettes, mais ajuster correctement les dépenses liées aux recettes prévisionnelles.

Aujourd'hui, sur les recettes, il n'y a pratiquement pas de marge de manœuvre. Il y a les subventions et là, j'ai de nouveau entendu quelque part qu'il fallait aller chercher les subventions. Croyez bien que les subventions, on va les chercher partout où elles sont : 60 % sur Pompidou, on est à 70 % sur le gymnase. Ce qui nous a été réaccordé, si on retourne un peu en arrière, l'école, c'était pratiquement 60 % de financement de subventions et le CTM, c'était 50 %. Sachez qu'on est très attentifs et tous les jours, on va chercher des subventions. J'ai entendu dire qu'on n'allait pas chercher les subventions, que c'était un point d'amélioration. Certes, c'est sûrement encore un point, on peut encore aller chercher plus, il y a l'Europe, il y a tout. D'ailleurs, l'Europe, on en a bénéficié également. Ce sont des dossiers qui sont épais comme cela pour aller chercher des subventions, même de 200 000 à l'Europe. C'est un travail de tous les jours et on ne peut pas dire aujourd'hui que la CAF diminue. On a eu une CAF exceptionnelle, on ne va pas repartir sur les mêmes résultats de la CAF pour 2026 en disant : « On a 4 millions sur la CAF. On va partir sur 4 millions pour les investissements. » On est prudent là aussi. Cette année, quand on a eu 4 millions pour la CAF, on avait fait une prévision entre 2,5 millions et 3 millions. Tant mieux, on a 4 millions. Parfait, mais ça ne va sûrement pas se reproduire l'année prochaine. On ne va pas avoir un bilan de ZAC qui va nous tomber de 700 000 euros l'année prochaine.

C'est ça, la prudence et la gestion au quotidien de tous les équipements. Les investissements, c'est pareil. On a des investissements. Aujourd'hui, dans le PPI, ils sont financés. Ils sont financés si, effectivement, la DGF ne tombe pas à une négative de 10 % l'année prochaine. On ne sait pas aujourd'hui comment va évoluer le budget à la fois de l'État, mais également ce que l'on va toucher au niveau des subventions. Est-ce qu'aujourd'hui aussi, on ne va pas nous déléguer des contraintes supplémentaires à l'État civil et autres, sans effectivement nous donner les contreparties financières ? C'est tout ça qu'il faut anticiper. Aujourd'hui, on prend les chiffres macro, mais nous, on est aujourd'hui dans le quotidien et je remercie aussi le service comptable parce que c'est un travail de fournis, tous les jours. Il y a 40 millions de budget, un peu plus même, il faut le gérer tous les jours. Ce n'est pas de l'amateurisme. Il faut aussi avoir des professionnels. Je crois qu'effectivement, au service comptable, nous avons de bons professionnels. J'ai un adjoint qui est un bon professionnel sur les finances et je l'en remercie.

François DAZELLE

Si je peux me permettre juste un point de précision. Ce qui est important, c'est de voir aussi les passerelles entre le fonctionnement et l'investissement. Je l'ai indiqué tout à l'heure, quand on fait une épargne brute cette année d'un peu plus de 4 millions, dans le même temps, on n'a pas levé l'emprunt de 1,7 million en 2025. Ce qui est intéressant, on dit souvent « gouverner, c'est prévoir », mais du coup, ça nous permet de diminuer le recours à l'emprunt. On est à moins de 20 millions. Si on a à la fois une situation financière plus assainie, si on a un encours de dette qui diminue, ça nous permet pour la suite, ce qu'on a fait en termes d'hypothèses, de financer de l'investissement avec de l'emprunt, mais qu'on aura la capacité de rembourser. C'est aussi un coup à plusieurs années, qui est réfléchi derrière. Je rappelle aussi que la capacité à emprunter, les banques vous prêtent en fonction de votre situation financière. On a eu quand même quelques périodes, Monsieur le Maire, on s'en souvient, où ça a été quand même très compliqué d'obtenir des financements. Sans situation saine avec insuffisamment d'épargne brute, on n'a pas d'emprunt, donc on n'a pas d'investissement, donc on ne fait pas grand-chose. C'est pour cette raison que j'ai indiqué toutes les passerelles qu'il faut bien avoir en tête entre le fonctionnement et l'investissement. Tout ça se tient.

Cette année, on savait qu'on avait une opération un peu one-shot. Forcément, en cours d'exécution, il y a des recettes ; j'ai évoqué les droits de mut qui ont été un peu plus dynamiques que notre prévision initiale au budget 2025. On a eu d'autres sujets de dépenses de fonctionnement qui se sont un peu réduites. On s'est dit tout de suite, si on a une opportunité, on reste avec cette CAF-là. Par contre, on ne recourt pas à l'emprunt cette année, donc c'est 1,7 million en moins. Mais on sait que, potentiellement, au moins, la Ville aura les capacités plus tard, éventuellement si elle le souhaite pour financer ses investissements. Comme je l'ai dit, c'est un point absolument important d'investir dans une collectivité de manière durable. J'ai dit souvent qu'une ville qui n'investit pas est une ville qui se meurt et c'est pour cela qu'on a fait ce choix-là. Ce choix est aussi pensé et, du coup, il se prévoit. En tout cas, c'est l'objectif qu'on a sur ces opérations-là.

Dernier point sur les recherches de subventions. C'est un peu différent, ce n'est pas du tout la même approche entre le fonctionnement et l'investissement. Aujourd'hui, on sait que les recettes de fonctionnement, notamment les subventions, on parlait tout à l'heure de la CAF ou du Département sur un certain nombre de sujets, Dieu sait qu'on fait des efforts pour obtenir des recettes de la CAF et on les obtient, il y a un gros travail qui est fait, mais on sait que, globalement, il y a un plafond de verre sur ces recettes-là. C'est ce que j'évoquais tout à l'heure. La prévision de recettes de fonctionnement, on la connaît, on ne va pas gagner 1 ou 2 millions sauf si vous souhaitez, après, augmenter les impôts. C'est un autre choix. Les capacités de recettes de fonctionnement, on les connaît. En revanche, sur l'investissement, c'est ce qu'évoquait Monsieur le Maire, tout le travail qu'on fait pour obtenir des subventions d'investissement de nos partenaires, régions, départements et autres, la CNAF par exemple, sur les opérations de Pompidou, c'est un vrai sujet parce que cela nous permet de diminuer le reste à charge. Mais j'insiste toujours qu'il y a toujours un reste à charge pour la collectivité et ce reste à charge pour la collectivité doit bien être financé, notamment par l'épargne brute.

Marc HONORÉ

Ce que je voulais dire, la CAF, c'est l'épargne qu'on tire chaque année de l'activité entre les dépenses et les recettes. La CAF, elle sert à quoi ? Elle sert à payer le remboursement du capital des emprunts, chaque année, et investir, avoir l'apport personnel pour investir. Effectivement, quand vous allez voir une banque pour investir, ils vont vous demander combien vous mettez au pot. C'est comme quand vous achetez un pavillon. Si vous avez zéro, ils vont vous dire : « Attendez, monsieur — comme cela nous est arrivé, parce qu'il n'y avait pas de CAF les premières années — passez votre tour, on verra l'année prochaine. » Je rappelle quand même, parce qu'on est 12 ans après, qu'on a trouvé une situation où on avait une CAF négative de plus de 3 millions d'euros et un doublement de l'emprunt en 3 ans de 12 à 24 millions. Comment résoudre cette problématique-là ? Vous

l'avez vu sur le graphique, cela s'est fait progressivement. Si on dit aujourd'hui, on veut 2,5 millions à 3 millions de CAF, c'est parce qu'on a décidé et on souhaite aller dans cette... Déjà, il faut rembourser les emprunts, c'est obligatoire, mais on veut investir. Les 3 millions, n'importe quelle équipe peut éventuellement dépenser dans le fonctionnement, dans les fêtes et tout cela. Il n'y a aucun problème. Je sais faire. Mais après, comment fait-on pour rembourser les emprunts et comment fait-on pour investir ? La fête, je peux le faire, mais, la CAF, c'est l'élément essentiel pour pouvoir faire vivre la collectivité et faire des travaux dans les écoles et faire des travaux dans le SAX quand on en a besoin et au gymnase quand on va l'agrandir. C'est ça la réalité des choses.

Les mots, c'est facile à dire « Y a qu'à, faut qu'on ! » Aujourd'hui, la réalité, je peux vous dire que, depuis 12 ans, avec François, on a passé quelques soirées à se creuser la tête sur le budget. Voilà ce que je voulais vous dire. Merci. D'autres questions ?

Grégory SANCHEZ

Une question sur l'emprunt. Je n'ai pas compris pourquoi vous n'avez pas sollicité l'emprunt.

François DAZELLE

Comme on avait aussi des recettes de fonctionnement plus importantes que ce qui était prévu, en termes d'équilibre général et de résultat, on n'était pas obligés de lever l'emprunt pour équilibrer l'ensemble de la section de fonctionnement et d'investissement. On a même un résultat positif. On n'a pas besoin, pour améliorer le résultat d'investissement, de recourir aux 1,7 million. On n'emprunte pas et on se préserve la possibilité, sur les années futures, de nouveau emprunter.

Grégory SANCHEZ

Pourquoi ne pas avoir investi cette année-là ?

Marc HONORÉ

Effectivement, les emprunts que vous faites, ce n'est pas pour payer le fonctionnement.

Grégory SANCHEZ

Non, je parle de l'investissement.

Marc HONORÉ

Il faut quand même aussi savoir que si on a 1,7 million, on aurait pu lever les 1,7 million et les investir. Il faut avoir aussi les équipes, les projets et les dossiers qui avancent pour ça. Quand on voit le délai nécessaire pour démarrer un projet et le faire aboutir, aujourd'hui, une mandature, c'est à peine suffisant et souvent, ce n'est pas suffisant. On peut avoir beaucoup de projets. Il faut avoir les équipes techniques, il faut avoir les recours aux sociétés. Aujourd'hui, quand on voit le mal que nous avons eu sur de gros projets. Déjà, faisons les projets qui sont courts, faisons aboutir chaque année ce qu'on a décidé, c'est déjà bien. On n'a pas fait les 1,7 million d'investissements cette année, on a quand même fait 69 millions en 12 ans.

François vient de le dire, cette capacité d'emprunt sera peut-être nécessaire dans deux ans, dans trois ans, parce que l'encours d'emprunt aura diminué, on aura la possibilité. Je rappelle que le capital remboursé pour les emprunts, c'est 2 millions chaque année. Et quand vous avez une CAF de 3,5 millions, il ne reste plus que 1,5 million pour investir. Aujourd'hui, là aussi, c'est de la prudence.

Grégory SANCHEZ

Il reste 1,5 million plus les 2 millions d'emprunt chaque année que vous faites. C'est un peu plus que 1,5 million.

Marc HONORÉ

Quand vous empruntez 2 millions, il faut aussi chaque année les rembourser.

Grégory SANCHEZ

Votre politique, c'est d'emprunter 2 millions et de rembourser 2 millions.

Marc HONORÉ

Cette année, on n'a pas mobilisé l'emprunt.

Grégory SANCHEZ

D'ailleurs, j'ai une question liée à ça. Dans le plan que vous mettez, il y a une cession qui est de l'ordre de 1,2 million d'euros. Est-ce que vous pouvez détailler ce que c'est ?

François DAZELLE

Ce sont des prévisions de cessions qu'on a intégrées, de manière un peu mécanique, sur un certain nombre de projets. Sur une opération sur les résidences, on a prévu une cession future qui doit se faire.

Grégory SANCHEZ

C'est où ?

François DAZELLE

En bas de la rue du 8 mai. À droite, où il y a les petites maisons.

Grégory SANCHEZ

Ce sont les maisons qui sont murées ?

François DAZELLE

Pour revenir sur le sujet d'emprunt, le raisonnement se fait aussi par rapport à l'exécution du budget en cours d'année. C'est pour cette raison que, d'ailleurs, quand j'avais présenté la décision modificative en fin d'année 2025, en termes de dépenses, notamment de dépenses d'investissement et de recettes de fonctionnement, on avait la vision de l'atterrissage. On savait qu'avec plus de 4 millions d'autofinancement, on pouvait très bien ne pas lever ces 1,7 million parce que, de toute façon, dans ces 4 millions, quelque part, on récupérait les 1,7 million de capacité. On s'est dit que pour financer de l'investissement, on le prend sur l'épargne brute. On ne lève pas d'emprunt parce que si on lève l'emprunt, ça fait du capital et des intérêts aussi à rembourser qui grèvent la section de fonctionnement. On s'est dit qu'on faisait cette opération-là, c'est toujours intéressant en termes d'exécution et surtout en cours d'année. On a pu, en cours d'année, grâce au pilotage — et merci encore à Stéphanie sur ces sujets-là — de pouvoir réagir et de dire : « On sait qu'on a un atterrissage en recettes de fonctionnement plus opportun avec les opérations qu'on a évoquées. On connaît les niveaux de dépenses d'investissement qu'on va réaliser sur l'exercice 2026, et ce que l'on peut réaliser avec les problématiques de calendrier et de procédures qui peuvent arriver aussi. » En fonction de cela, on fait le choix de dire qu'on arbitre. Finalement, les 1,7 million, on n'en a pas besoin dans le cadre des opérations 2025.

Grégory SANCHEZ

Une question complémentaire. Dans la trajectoire financière, la part affectée à l'investissement par année, c'est environ 2,5 millions ou 3 millions. Sur la dernière année, c'est 300 000 euros. En fait, vous êtes en train de consommer l'excédent qu'il y a d'année en année. Cela veut dire que ce qui est mis de côté pour l'investissement issu du fonctionnement, c'est 300 000 euros, alors que d'habitude, c'est plutôt 3 millions, voire plus.

François DAZELLE

L'idée aussi, c'était de montrer la soutenabilité sur le long terme de ces sujets-là.

Grégory SANCHEZ

Justement. Cela ne fait que baisser. Ce sont des hypothèses ?

François DAZELLE

Oui, ce sont des hypothèses en fonction des évolutions et des projets et de leur calendrier. Après, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, en investissement, c'est parfois un peu compliqué de prévoir le calendrier. En plus, on s'est arrêté en 2028. Il y a un certain nombre de projets qui ne seront pas aboutis en 2028. C'était un peu

compliqué après de prévoir les hypothèses, au-delà de 2028. On est parti sur ces hypothèses-là. On a prévu, de toute façon, un équilibre des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement jusqu'à 2028, bien évidemment. Mais je crois qu'on a, a priori, démontré que, depuis quelques années, on a la capacité d'équilibrer le budget de manière soutenable et sincère.

Grégory SANCHEZ

Je ne mets pas cela en cause du tout. Je voulais comprendre cette trajectoire-là qui est en fait, si je comprends bien, partielle parce que nouvelle mandature.

François DAZELLE

Non, parce qu'on a toujours une CAF brute à cette hauteur-là.

Grégory SANCHEZ

La partie qui est affectée à l'investissement fond comme neige au soleil.

François DAZELLE

À partir du moment où après, on a des évolutions un petit peu différentes — je n'ai plus le tableau précisément en tête — l'idée pour nous, c'est toujours de conserver une CAF brute entre 2,5 millions et 3 millions. C'est l'objectif qu'on a jusqu'à 2028. Après, forcément, il y a un certain nombre d'opérations d'investissement qui se réalisent. Cela dégrade le résultat d'investissement, mais après, on le compense par cette CAF qui maintient des produits de cession, des dépenses de fonctionnement ou plutôt leur contenance, et des emprunts aussi, puisqu'on les a prévus, on les a aussi lissés sur l'ensemble des trois exercices. C'est ce qui fait qu'au final, d'ailleurs, on arrive à équilibrer totalement bien évidemment ces budgets.

Louis-Armand VIREY

Vous parlez des produits de cession. On est d'accord, c'est quand on vend des biens qui appartiennent à la mairie. On est d'accord que quand on n'en a plus...

Marc HONORÉ

On vend les bijoux de famille.

Louis-Armand VIREY

On vend les bijoux de famille, c'est vous qui le dites. Mais quand on n'en a plus, on ne peut plus rien vendre. Est-ce qu'on a prévu d'acheter des choses peut-être à ce niveau-là pour pouvoir revendre plus tard, faire des investissements ? Est-ce que vous avez prévu quelque chose là-dessus ?

François DAZELLE

Non, je n'aurais pas prévu d'acheter.

Marc HONORÉ

On ne fait pas de spéculation.

François DAZELLE

Il y en a qui ont réussi à vendre plusieurs fois avec des mécanismes... Je n'y reviendrai pas.

Grégory SANCHEZ

Il y en a qui ont réussi à acheter des terrains.

Je voulais revenir sur les bases et tout ça. Vous avez très bien expliqué les bases et le fait qu'à Achères, on a un taux élevé, mais on a des bases faibles et que cela ne fait pas un montant absolu super élevé. C'est assez clair. Est-ce que vous pensez que le fait que le tramway ne s'arrête pas au Chêne Feuillu et qu'on se tape une 4 voies à côté de la ville, cela va faire monter les bases ? C'est assez simple. On imagine Poissy, par exemple, qui a détourné la ligne et se retrouve avec quatre arrêts sur sa ville. C'est du bénéfice pour Poissy, clairement. Un tramway, cela passe en ville.

François DAZELLE

En fait, tout le trajet sur Achères est en forêt. On ne va pas avoir le débat du tram ce soir.

Grégory SANCHEZ

Ce n'est pas le débat. Vous avez évoqué le sujet, ce n'est pas moi qui ai évoqué le sujet. Il était écrit au tableau.

François DAZELLE

Je préciserai quand même que sur les bases, le sujet de Poissy ne se résume pas au tram. Le sujet de Poissy est historique. Il est historique, et ce sont des bases énormes côté STELLANTIS.

Grégory SANCHEZ

Mais c'est une ville qui investit, qui attire. STELLANTIS n'a pas installé ses bureaux-là pour rien non plus. C'est parce qu'ils avaient des services, des transports, une activité qu'ils se sont installés là, évidemment.

François DAZELLE

Je ne vois pas bien la réponse par rapport aux bases fiscales. Le volume et la comparaison n'ont absolument rien à voir. Je l'ai évoqué tout à l'heure, structurellement, il y a une composition fiscale à Poissy eu égard à la taxe. Ce qu'il faut savoir en plus, sans tout dévoiler, c'est qu'ils ont une compensation importante au titre de l'ex-taxe professionnelle aussi. La compensation est dans le budget de la CU qui la reverse à chacune des villes. Poissy, c'est 17 millions. En plus d'avoir trois fois des bases supérieures aux nôtres, en plus, ils bénéficient, avec la compensation de la taxe professionnelle, 17 millions d'euros de recettes de fonctionnement chaque année.

Grégory SANCHEZ

Je ne veux pas comparer la valeur de Poissy et la valeur d'Achères.

François DAZELLE

Oui, mais tout s'explique.

Grégory SANCHEZ

Non, ça ne s'explique pas.

François DAZELLE

Vous enlevez STELLANTIS, ce n'est plus tout à fait pareil.

Grégory SANCHEZ

Ce que j'explique, c'est que les services et le fait qu'il y ait un tramway qui arrive, mais qui ne s'arrête qu'à la gare, et le fait qu'on ait une quatre voies qui va longer Achères, n'incitent pas les gens à vouloir venir sur notre ville parce que ça crée des nuisances.

François DAZELLE

Au vu des projets qui se montent, et je parlerai de la Petite Arche notamment, je pense que les gens, au contraire, sont très intéressés pour venir à la Petite Arche ou même sur les autres projets.

Grégory SANCHEZ

Ce n'est pas le ressenti que l'on a sur la quatre voies.

François DAZELLE

Ce n'est pas du ressenti, c'est la constatation.

Grégory SANCHEZ

La quatre voies, ce n'est pas possible.

François DAZELLE

Les gens qui s'installent, aujourd'hui, les gens nous demandent de s'installer à la Petite Arche. Les projets qui ont été faits en centre-ville, je veux dire, il n'y a pas de sujet. Les gens arrivent. Aucun problème là-dessus.

Marc HONORÉ

Il faut savoir que la valeur foncière d'un bien immobilier n'a rien à voir avec le cadre de vie. C'est simplement la qualité, la surface et l'équipement des pavillons. Participez une fois à la commission de classification des appartements ou des pavillons dans une ville, vous verrez que cela n'a rien à voir avec l'environnement. Simplement, il y a des normes qui sont définies et des valorisations qui sont définies en fonction de la surface des biens, de l'équipement. C'est environ tout. C'est ce qui détermine la valeur.

Si on vous suit, à ce moment-là, augmentons toute la valeur locative des biens à Achères. On va la baisser, si vous voulez. Ça ne se fait pas comme cela. C'est fixé une bonne fois pour toutes. C'est défini chaque année par une commission qui attribue à chaque nouveau logement, ou des logements qui ont subi des travaux importants avec permis de construire, une valorisation en fonction de la qualité des logements qui sont livrés. C'est tout. On ne va pas voir s'il y a une quatre voies, s'il y a le tram qui va passer dans la forêt ou pas. Cela n'a rien à voir.

François DAZELLE

Par contre, ce qui intéresse les habitants, c'est tout ce que j'ai évoqué. Quand on fait 60 millions d'investissements, quand on investit 1,8 million dans les écoles, quand on prend des places de crèche, et il en faudra encore — et on a fait un effort financier parce que je rappelle que c'est en fonctionnement — quand on rénove les gymnases, quand on crée une école, cela attire les habitants. C'est un cadre de vie très concret avec des opérations très pratico-pratiques, qui intéressent les habitants. Ils y vont pour cela.

Suzanne JAUNET

Mes chers collègues, je ne vais pas répéter ce que vient de dire François DAZELLE. C'était à peu près mon propos, mais dire aussi que le cadre de vie dans sa globalité. La ville d'Achères n'aurait pas grimpé comme elle a grimpé dans toutes les analyses qui sont faites par rapport aux villes, leur qualité de vie, etc., si on était si mauvais. Quand vous prenez la lisière Saint-Jean, c'est un plus pour les Achérois. Bien sûr que c'est un plus. L'aménagement qu'on y a fait, c'est le quotidien des gens.

Maintenant, je sors d'une réunion avec le département. On a largement évoqué à la fois le pont, le CD30, Pigozzi, enfin tout ce qui va se passer sur le canton. Je vous assure que globalement, les questions n'étaient pas aussi... Il y a les opposants au pont, mais le Président l'a bien rappelé, à un moment donné, on a le droit de ne pas être pour, mais il y a aussi tout l'intérêt qu'il va y avoir. Vous parlez du T13, mais le T13 est très complémentaire de tous les aménagements qui vont être faits globalement. Quand vous habitez Andrésy, peut-être que c'est sympa de venir prendre le T13 pour aller à Saint-Germain. Vous avez des étudiants, vous avez trois résidences étudiantes qui sont, par exemple, à la gare du Bel Air.

Je pense qu'il ne faut pas regarder les choses avec un focus qui soit trop étroit. Je dis toujours que j'ai eu de la chance d'être conseillère régionale parce que ça m'a appris à regarder beaucoup plus large. Je crois que ça a été évoqué parce que quand je suis arrivée, j'ai vu qu'on parlait de Bonna Sabla, des projets qu'il y a, etc., et bien sûr que tout ça va s'aménager globalement et ça va donner un résultat qui sera un résultat positif, bien entendu pour Achères. Bien entendu que ce sera un résultat positif.

Après, tant que je suis conseillère départementale, je l'ai dit, je le redirai, il faut qu'on ait des aménagements de sécurité, il faut qu'on ait une limitation de vitesse qui soit d'un bout à l'autre et pas tronçonner comme c'est fait souvent. Il y aura des choses à faire et je pense qu'on pourra, les uns et les autres, évoquer ces sujets au fil de l'eau. Bien entendu qu'aujourd'hui, vous ne pouvez pas réduire le T13 au fait qu'il y a un arrêt... Les arrêts qui se font à Poissy seront tout à fait accessibles avec les pistes cyclables qui sont en rénovation. On en a reparlé tout à l'heure avec les services du département, les expérimentations qui ont été faites seront concrétisées, améliorées. Bien sûr que les choses se feront. Encore une fois, je pense qu'on a pris sept places

dans les... sondages ? Non, ce ne sont pas des sondages, ce sont des choses plus précises que ça. Je pense qu'on en reprendra encore sept ou huit l'année prochaine.

Marc HONORÉ

La meilleure réponse au cadre de vie, c'est la commercialisation des programmes qui ont été faits depuis 2020, et même avant, à Achères, où la commercialisation s'est faite sans aucun problème. Aujourd'hui, encore, les programmes qui sont en cours se vendent sans aucune difficulté. Vous voyez beaucoup de programmes des villes alentour où les programmes sont plantés. Aujourd'hui, les trois programmes qui sont en cours, deux vont être livrés bientôt, dans les deux mois qui viennent, le troisième est en cours. C'est aussi la réponse au cadre de vie et des gens qui souhaitent venir habiter à Achères.

Louis-Armand VIREY

Madame JAUNET, vous faisiez référence aux différents classements par rapport aux villes où il fait bon vivre. Pouvez-vous me donner la référence de celui auquel vous faites mention, s'il vous plaît ? Si c'est celui du JDD, est-ce que vous avez les informations, la méthodologie, comment c'est classé ? Je crois que c'est celui-là puisque cela a été publié sur le site de la ville. Excusez-moi de remettre un peu en cause la méthodologie de ce classement.

Marc HONORÉ

On peut tout remettre en cause. Merci.

Suzanne JAUNET

À partir du moment où il y a des comparaisons...

Louis-Armand VIREY

Comparaison n'est pas raison.

Suzanne JAUNET

De temps en temps, c'est utile quand même. Il ne faut pas comparer les choux avec les carottes, mais on peut comparer une bonne soupe de légumes avec une autre soupe.

Marc HONORÉ

Merci. On ne sait jamais s'il faut voter ou pas sur la délibération du ROB. Il faut délibérer comme quoi il a été présenté et qu'il y a eu un débat. Qui est contre cette présentation ? Qui s'abstient ?

N°001

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Rapporteur : M. François DAZELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1612-26 et L2312-1,
Vu le rapport d'orientation budgétaire 2026 annexé à la présente délibération,

Considérant que dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, le maire doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Considérant que ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat au conseil municipal,

Considérant qu'une délibération spécifique doit prendre acte de la tenue de ce débat,

Considérant que le budget sera examiné en conseil municipal le 15 avril 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : PREND ACTE de la tenue d'un débat suite à la présentation dudit rapport.

ARTICLE 3 : PRECISE que le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 sera transmis au Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise et qu'il fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la Ville.

François DAZELLE, tu continues avec les chiffres.

002 – Lancement du système d'acquisition dynamique de véhicules neufs et d'occasion

François DAZELLE

Je ne vais pas vous résumer toute la note, mais l'idée est d'avoir un système plus souple, adaptable aux besoins de la collectivité pour acheter des véhicules neufs ou d'occasion dans le cadre de ce qui est prévu dans la commande publique. Le système d'acquisition dynamique fait partie des outils qui peuvent être utilisés dans ce cadre-là. C'est une faculté d'utiliser cette procédure. On n'a pas d'obligation derrière et on verra en fonction des propositions. Cela permet d'avoir aussi un système qui permet de s'adapter aux évolutions rapides du marché automobile. Il y a des renouvellements fréquents de modèles. C'était l'intérêt d'avoir plutôt des fournisseurs qui rentrent au fur et à mesure de leurs propositions et qui nous permettent de répondre à nos besoins pour des véhicules et engins neufs ou d'occasion. On allie à la fois souplesse d'achat, performance économique et respect des exigences environnementales. C'est une faculté de plus pour la collectivité d'utiliser ce système d'acquisition dynamique.

Marc HONORÉ

Merci François. Des questions ?

Louis-Armand VIREY

Juste pour être sûr de bien avoir compris. Le coût est de zéro et vous prévoyez d'investir environ 200 000 euros par an dans la flotte de véhicules. C'est bien ça ?

François DAZELLE

D'investissement, oui.

Louis-Armand VIREY

Mais le coût de cette procédure est de zéro ?

François DAZELLE

La procédure en tant que telle...

Louis-Armand VIREY

Il est nul.

Marc HONORÉ

Merci. C'est bien d'être attentif aux chiffres. Merci. Pas d'autres questions ? Qui est contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Point suivant, François.

N°002

OBJET : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE PASSATION D'UN SYSTEME D'ACQUISITION DYNAMIQUE DE VEHICULES ET D'ENGINS NEUFS ET D'OCCASION

Rapporteur : M. François DAZELLE

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la commande publique, et notamment les articles L2125-1 et R2162-37 à R2162-51,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 06/02/2026

Considérant les besoins de la Ville d'Achères en matière de gestion du parc automobile,
Considérant que le système d'acquisition dynamique constitue un dispositif de la commande publique conciliant la rigueur juridique et l'agilité requise pour ce type d'achat,
Considérant les besoins fluctuants en matière d'achat de véhicules de tous ordres, entre objectifs écologiques, utilité des véhicules et opportunités du marché de l'occasion,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (1 vote contre : Mourad MERGUI)

ARTICLE 1 : APPROUVE le lancement de la procédure de passation du système d'acquisition dynamique de véhicules et d'engins neufs et d'occasion, sans montant minimum ni maximum, d'une durée de six ans, ayant pour objet l'acquisitions de véhicules et d'engins neufs et d'occasion.

ARTICLE 2 : DECIDE que le Maire, ou son représentant, par délégation, sera chargé de prendre, conformément aux règles applicables notamment aux marchés publics, toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement dudit système d'acquisition dynamique ainsi que toutes décisions concernant ses avenants et ses marchés spécifiques, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits sont inscrits au budget.

003 – Lancement de la procédure de passation du bail bâtiment

François DAZELLE

On continue dans la commande publique, mais là, par une procédure plus classique, puisque l'idée est de lancer une procédure de passation d'un accord-cadre à bons de commande pour nos travaux d'entretien, de réparation et de rénovation des bâtiments communaux, également pour la résidence autonomie Georges Pompidou. L'idée est de faire ce groupement de commandes. C'est ce qu'on appelle communément le fameux bail entretien où on prévoit un certain nombre de lots où on a des entreprises à disposition et qui peuvent intervenir dans les différents biens et équipements de la ville de manière plus souple et plus directe. On prévoit un montant maximum annuel par lot et c'est des tirages à bons de commande. Il y a aujourd'hui un certain nombre de lots, neuf de mémoire, avec un montant à bons de commande. C'est un montant maxi, on n'est pas obligés de tirer l'intégralité du montant du bon de commande sur l'année. L'idée est de relancer cette procédure puisque le marché actuel est arrivé ou va arriver à échéance en avril. Il faut lancer la procédure.

La publication a été faite le 9 février. Il y a une remise des offres prévue le 9 mars. Analyse des offres et négociation entre mars et avril, fin avril, et une notification après au mois de mai sur l'ensemble de ces lots : charpente, étanchéité, électricité, tous les lots dont on a besoin pour faire fonctionner, en plus de notre régie municipale, nos différents équipements.

Marc HONORÉ

Merci. Des questions ? Non, pas de questions. On passe au vote. Qui s'abstient ? Contre ? Merci. Point suivant, François.

N° 003

OBJET : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE PASSATION D'UN ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE REPARATION ET DE RENOVATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET DE LA RESIDENCE AUTONOMIE GEORGES POMPIDOU

Rapporteur : M. François DAZELLE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique, notamment les articles L2123-1 et R2123-1 1°, L2125-1 1°, R2162-1 à 6, R2162-13 et 14,

VU la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville d'Achères et le Centre communal d'action sociale de la ville d'Achères pour des travaux d'entretien, de réparation et de rénovation des bâtiments communaux et de la résidence autonomie Georges Pompidou,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 06/02/2026

Considérant les besoins mutualisés de la Ville et du CCAS d'Achères en matière de travaux d'entretien, de réparation et de rénovation de leurs bâtiments,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : APPROUVE la procédure de passation de l'accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum et avec montant maximum, d'une durée d'un an renouvelable trois fois, ayant pour objet des travaux d'entretien, de réparation et de rénovation des bâtiments communaux et de la résidence autonomie Georges Pompidou.

ARTICLE 2 : DECIDE que le Maire ou son représentant, par délégation, sera chargé de prendre, conformément aux règles applicables notamment aux marchés publics, toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement dudit accord-cadre ainsi que toutes décisions concernant ses avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits sont inscrits au budget.

004 – Lancement de la procédure de passation de la réfection des sanitaires (Jouvet + Desnos/Volat)

François DAZELLE

Point suivant, application directe des orientations budgétaires et de la suite de notre PPI scolaire dont j'ai parlé tout à l'heure. Il faut lancer, comme on le fait chaque année, une procédure de passation de marché de travaux de réfection des sanitaires sur nos écoles maternelles Louis-Jouvet, Desnos et Volat. Avec cette opération, on clôture, normalement, l'opération sanitaire. Vous avez, dans la note, le rappel de ce qui avait été fait, plusieurs écoles ont déjà bénéficié de cette démarche :

- L'élémentaire Freinet et maternelle Joliot-Curie en 2022
- L'élémentaire Jouvet et maternelle Freinet en 2023
- Les deux écoles élémentaires Langevin-Wallon en 2024
- Les écoles élémentaires Joliot-Curie et l'un des sanitaires de l'école maternelle Jouvet en 2025.

On complète cette opération qu'on estime aujourd'hui, à 450 000 euros. On mettait plutôt 400 000 euros chaque année ; là aussi, on attend les résultats de la consultation, mais eu égard au périmètre à couvrir, on a été plutôt prudents en prévoyant une enveloppe un peu majorée de 450 000 euros.

Là aussi, calendrier prévisionnel, on lance la consultation dès demain, 19 février, remise des offres un mois plus tard en mars, retour analyse, attribution normalement au mois de mai. Tous ces travaux devront être faits l'été prochain. Voilà les éléments qui nous sont proposés ce soir.

Marc HONORÉ

Merci. Questions ? C'est bon pour tout le monde. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Point suivant. François.

N°004

OBJET : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REFECTION DES SANITAIRES DES ECOLES MATERNELLES LOUIS JOUVET, ROBERT DESNOS ET JULIENNE ET RENE VOLAT

Rapporteur : M. François DAZELLE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 1°,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 06/02/2026,

Considérant le projet de travaux de réfection des sanitaires de l'école maternelle Louis Jouvet, de l'école maternelle Robert Desnos et de l'école maternelle Julienne et René Volat,

Considérant le montant global estimé pour la réalisation des travaux de 450 000€ TTC,

Considérant la nécessité de lancer une procédure adaptée de mise en concurrence afin de respecter les règles de la commande publique et de retenir l'offre la plus avantageuse économiquement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1 : APPROUVE le lancement de la procédure de passation du marché de travaux de réfection des sanitaires de l'école maternelle Louis Jouvet, de l'école maternelle Robert Desnos et de l'école maternelle Julienne et René Volat.

ARTICLE 2 : DECIDE que le Maire, ou son représentant, par délégation, sera chargé de prendre, conformément aux règles applicables notamment aux marchés publics, toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits sont inscrits au budget.

005 – Lancement de la procédure de passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du gymnase Petite-Arche

François DAZELLE

On continue dans ce qui avait été annoncé dans les orientations budgétaires. On ne se trompe pas trop entre les orientations et leur traduction aujourd'hui, directes. Sur la partie, j'ai dit qu'on avait choisi une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'extension du gymnase de la Petite Arche. L'AMO a été choisi. Il faut maintenant enchaîner sur un projet qui doit être présenté pour cette extension, que vous avez dans la note, ces 600 mètres carrés. C'est la création de nouvelles salles sportives, d'un véritable accueil et de places de stationnement, je précise. Aujourd'hui, en termes d'accessibilité, on rentre par une impasse et il y a zéro place de stationnement. Enfin si, il y en a deux, pardon. Il faut remédier, tant qu'on peut, l'espace est quand même très contraint pour essayer d'avoir une entrée un peu différente et surtout avoir quelques places de parking. Eu égard à son activité et à son positionnement, il y a de très nombreux sportifs à la fois achérois ou des familles achéroises qui viennent, ou des sportifs extérieurs et qui ne bénéficient d'aucune place de parking. Ça fait partie aussi du projet de regarder ça. Également la réfection de la piste d'athlétisme est prévue dans l'opération générale. Accessibilité, augmentation de 600 mètres carrés, places de parking, réfection de la piste d'athlétisme. Voilà les objectifs de ce projet.

On bascule en une procédure de concours. Pour choisir l'architecte, il faut lancer cette procédure-là. Ce soir, c'est ce qui vous est présenté, puisque ce sera une compétition d'architectes en plusieurs étapes pour définir le meilleur choix. On sélectionnera d'abord les candidats. La ville en sélectionne un certain nombre, souvent trois ou quatre, sur la base de leurs compétences. Après, il y a un travail sur esquisse, les candidats sélectionnés travaillent sur un projet concret, dessins, plans, intention architecturale. C'est particulièrement important, c'est pour cette raison qu'on a fait ce choix-là. Il faut vraiment qu'on ait un vrai projet architectural avec, en plus, les conditions que j'évoquais, à savoir zone PPRI, donc il va falloir surélever un certain nombre de choses, des aménagements aussi qu'on souhaite à l'intérieur. On est partis sur cette opération de concours. Le rôle du jury de concours va au-delà, il y a le maire et cinq membres du Conseil municipal et un tiers de maîtres d'œuvre, puisqu'on considère que la décision et les discussions doivent se faire avec des maîtres d'œuvre, le contact public, mais il ne vient pas souvent, et d'autres invités, des personnalités éventuellement qualifiées ou qui ont connaissance d'un certain nombre de projets qui peuvent également faire partie de ce concours.

Le calendrier évoqué, que l'on publierait la semaine du 6 avril 2026 :

- Remise des offres et analyse du 11 mai jusqu'à juin
- Réunion du jury le 22 juin, enfin courant juin
- Négociation et analyse pendant l'été jusqu'à la fin d'été
- Notification de ce projet, en gros, sur septembre 2026.

L'idée est d'autoriser le lancement de cette procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet d'extension du gymnase de la Petite-Arche. Après l'AMO, on passe à la maîtrise d'œuvre, on passe au projet. Et j'ai rappelé qu'on bénéficie d'une subvention de la région de 1,5 million d'euros eu égard au montant qu'on envisage de dépenser sur ce projet-là, que vous avez pu voir tout à l'heure dans la présentation du ROB et de son PPI.

Marc HONORÉ

Sachant que cette opération est un peu complexe parce que c'est un agrandissement, mais sur le terrain qui appartient à la région. Je rappelle qu'on va agrandir sur le terrain du lycée. Aujourd'hui, il fait l'objet d'un agrandissement parce qu'actuellement, il y a quatre bâtiments construits et 300 places supplémentaires pour le lycée. Le gymnase va effectivement servir aux lycéens pour pouvoir faire du sport et au collège également qui est un peu plus loin. Dans ce cadre-là, ce terrain va nous permettre éventuellement de faire des places de stationnement avec une sortie à l'autre bout du lycée. C'est une opération importante.

Là aussi des négociations avec la région qui ne sont pas simples non plus, depuis quelques années. Ça fait déjà pratiquement un an et demi qu'on négocie avec eux. A priori, l'aboutissement va arriver bientôt. Néanmoins, il faut aussi prendre cela en compte. Dans la mesure où cela va servir aux lycéens, notre objectif

est d'aller chercher de nouvelles subventions auprès de la Région pour réaliser ce magnifique gymnase agrandi qui va bénéficier aux lycéens d'Achères et des environs.

C'est un projet important sur ce mandat, avec des projets de travaux dans deux cantines importants sur la ville d'Achères. Est-ce que vous avez des questions ou des interrogations ?

Grégory SANCHEZ

Je vois qu'il n'y a pas de mise en concurrence préalable. Qu'est-ce que ça veut dire concrètement ?

François DAZELLE

Si. Justement, c'est l'objectif.

Grégory SANCHEZ

Le concours sera suivi d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable.

François DAZELLE

Des candidats qui vont postuler. Après, ces candidats vont remettre une offre sur laquelle on va les recevoir, on va discuter et on va amender leurs projets.

Grégory SANCHEZ

Pourquoi est-il écrit « sans mise en concurrence » ?

Marc HONORÉ

C'est le concours, la mise en concurrence.

Grégory SANCHEZ

Ce n'est pas moi qui ai écrit le truc. Je dis juste qu'il est écrit ça. Je vous demande ce qu'il en est.

François DAZELLE

L'objectif pour nous, bien évidemment, c'est d'avoir des projets d'architectes.

Grégory SANCHEZ

Il faut corriger le texte.

François DAZELLE

Après, tout ce qui est précédemment évoqué précise ça. Il y a un jury, ce genre de chose.

Grégory SANCHEZ

Je comprends sur le concours.

François DAZELLE

Le jury fait partie du concours.

Grégory SANCHEZ

Vous mettez « La sélection des candidats, c'est pour le concours. » Vous publiez quelque chose. Il y a un concours des candidats qui se pointent. Vous en sélectionnez. Après, le concours sera suivi d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

François DAZELLE

Il y a une étape suivante. Ces candidats ont été sélectionnés. Après, on demande à ces candidats de nous fournir un travail sur esquisse. Ce sont ces candidats qui ont été sélectionnés. Après, la procédure en vue

d'attribuer le marché public de maîtrise d'œuvre, c'est parmi ces candidats que l'on va choisir le titulaire et le lauréat. Il n'y a plus de mise en concurrence. Ce sont plusieurs étapes. C'est la formulation retenue d'habitude. Ce sont plusieurs étapes. On sélectionne les candidats, ils remettent une esquisse, on travaille sur leurs projets, on les auditionne dans le cadre d'un jury. Après, il y a un choix qui est fait.

Grégory SANCHEZ

D'habitude, dans les marchés publics ou quoi, vous expliquez les critères de sélection ?

François DAZELLE

On ne les a pas encore mis parce que c'est le lancement de l'opération. Après, il y aura un dossier de consultation que l'AMO, d'ailleurs, est en train de travailler pour à la fois dire : « Voilà le dossier de consultation qui va être consulté. Voilà ce qu'on veut faire. Voilà nos critères de sélection. » C'est le principe de la procédure qu'on lance. Après, le dossier de consultation, il sera, bien évidemment, beaucoup plus complet.

Grégory SANCHEZ

OK. Ensuite, ma question, c'est sur les membres du jury. Vous mettez que c'est le Maire et cinq membres du conseil municipal. Est-ce que vous prévoyez de mettre des conseillers d'opposition dedans ?

François DAZELLE

On avait fait la même chose pour l'école.

Marc HONORÉ

Dans le CTM !

François DAZELLE

Si, Haigneré, on avait fait un concours. Oui, c'est obligatoire.

Louis-Armand VIREY

C'est obligatoire qu'il y ait un membre de l'opposition ?

François DAZELLE

Oui, d'ailleurs, comme on le fait sur la commission d'appel d'offres. C'est la même logique.

Marc HONORÉ

Vous serez appelés, dans l'opposition, à venir siéger avec nous.

François DAZELLE

J'ai compris votre intérêt sur la question et sur votre positionnement, donc je veux vous rassurer.

Marc HONORÉ

On vous réserve déjà une place. Très bien. Vous voilà rassurés. Est-ce qu'on va pouvoir voter, si vous n'avez plus de questions ? Qui est contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. On va laisser François se reposer un peu, je vais passer la parole à Céline.

N°005

OBJET : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE PASSATION D'UN MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DU GYMNASÉ DE LA PETITE ARCHE

Rapporteur : M. François DAZELLE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2125-1, L.2172-1, R.2162-15 à R.2162-21, R.2162-22 à R.2162-26, et R.2172-2,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 06/02/2026,

Considérant le projet d'extension du gymnase de la Petite arche et l'obligation de lancer une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (1 vote contre : Mourad MERGUI)

ARTICLE 1 : APPROUVE le lancement de la procédure de passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du gymnase de la Petite arche sous forme de concours restreint.

ARTICLE 2 : DECIDE que Monsieur le Maire ou son représentant, par délégation, sera chargé de prendre, conformément aux règles applicables notamment aux marchés publics, toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toutes décisions concernant ses avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits sont inscrits au budget.

006 – Lancement de la procédure de passation d'un marché de fournitures scolaires

Céline CHASSIN

Merci Monsieur le Maire. Il s'agit du lancement de la procédure de passation d'un accord-cadre à bons de commande de fournitures scolaires et pédagogiques, de livres scolaires, fichiers et de jeux et de jouets.

La Ville d'Achères répond depuis plusieurs années aux besoins des écoles, des structures périscolaires et autres structures municipales en fournitures scolaires, pédagogiques, livres scolaires et fichiers, jeux et jouets. Les marchés publics correspondants, étant échus, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le lancement d'une nouvelle procédure de passation. Afin de réduire les risques d'exposition des enfants à des substances toxiques, le cahier des charges tient bien compte des recommandations formulées par l'ADEME à la suite de son étude « Trouss'air » sur les émanations toxiques des fournitures scolaires. La procédure est suivie d'un appel d'offres ouvert fondé sur les articles L.2124-1, L.2124-2 du Code de commande publique.

Le contrat est un accord-cadre à bons de commande. Cet accord sera conclu pour une durée d'un an, renouvelable trois fois, à compter de la date de notification. Il est passé sans montant minimal, mais avec un montant maximal. Les prestations sont décomposées en quatre lots : un lot fournitures scolaires, un lot fournitures pédagogiques, un lot livres scolaires et fichiers, et un dernier lot jeux et jouets pour un total annuel de 160 000 euros et un total pour la durée du marché de quatre ans de 640 000 euros. Un avis d'appel public à la concurrence sera publié au Bulletin officiel. Le calendrier provisionnel de la procédure est le suivant :

- Publication sur le profil acheteur : la semaine du 1^{er} juin 2026
- Remise des offres et couverture des plis : semaine du 5 octobre 2026
- Analyse des offres : semaine du 5 octobre jusqu'au 23 novembre 2026
- Commission d'appel d'offres : semaine du 30 novembre
- Notification : semaine du 7 décembre 2026.

Un montant de 160 000 euros par an, 640 000 euros sur la période des quatre ans. Il vous est demandé d'approuver le lancement de cette procédure.

Marc HONORÉ

Merci Céline. Des questions ?

Mourad MERGUI

Est-ce que nous avons une estimation du montant réellement consommé sur le précédent marché ? On a un plafond à 160 000 euros. Est-ce qu'il correspond à une consommation historique ou à une enveloppe de sécurité ?

Céline CHASSIN

Je ne l'ai pas en tête.

François DAZELLE

Dans les estimations que l'on peut faire en bons de commande, il y a un petit peu des deux. De mémoire, je crois qu'on n'avait que trois lots dans le précédent marché ; on en a mis un quatrième, je crois. Ça fait partie du travail, on affine ça au moment de l'exécution. On a trouvé ça plus intéressant de créer un quatrième lot, peut-être avec justement un prestataire plus spécialisé, qui répond aussi un peu mieux aux attentes sur ce sujet-là. Après, bien évidemment, on prend un delta supplémentaire, pas démentiel, parce que les montants par lot ne sont pas énormes. Comme on le rappelle souvent, c'est un montant maxi à bons de commande. C'est un peu des deux. Sur l'exécution, on a créé un quatrième lot parce que ça correspond mieux aux besoins et on les a identifiés comme ça. Voilà la logique qui était derrière.

Mourad MERGUI

Très bien. J'ai une autre question, si vous me le permettez. Il me semble, de mémoire, sur ce type de thématique que l'ADEME avait prévu certaines exigences de recommandations. Les avez-vous intégrées dans les critères d'attribution pondérés ou simplement prescrits comme prescription incitative ?

Céline CHASSIN

On les a intégrées dans le marché.

Marc HONORÉ

C'est obligatoire. Sinon, on passe à côté.

François DAZELLE

Ce n'est pas dans les critères, mais dans les obligations à minima réglementaires dans le cahier des charges. Ce n'est pas forcément un élément de sélection de notation des offres. Si c'est obligatoire, ça doit l'être pour tout le monde.

Mourad MERGUI

Mais c'est nécessairement prévu.

François DAZELLE

Ah oui !

Marc HONORÉ

Sinon, l'ADEME refuse. Merci. Est-ce que vous avez d'autres questions ? On va passer au vote. Qui est contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci.

N° 006

OBJET : LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE PASSATION D'UN ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DE FOURNITURES SCOLAIRES ET PÉDAGOGIQUES, DE LIVRES SCOLAIRES ET FICHIERS ET DE JEUX ET JOUETS

Rapporteur : Mme Céline CHASSIN

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique, et notamment les articles L2124-1, L2124-2, L2125-1 1° et R 2162-1 à 6, R 2162-13 et 14,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 06/02/2026

Considérant les besoins de la Ville d'Achères en fournitures scolaires et pédagogiques, en livres scolaires et fichiers et en jeux et jouets,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (1 vote contre : Mourad MERGUI)

ARTICLE 1 : APPROUVE le lancement de la procédure de passation de l'accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum et avec montant maximum, d'une durée d'un an renouvelable trois fois, ayant pour objet les fournitures scolaires et pédagogiques, les livres scolaires et les fichiers, les jeux et jouets.

ARTICLE 2 : DECIDE que le Maire ou son représentant, par délégation, sera chargé de prendre, conformément aux règles applicables notamment aux marchés publics, toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement dudit accord-cadre ainsi que toutes décisions concernant ses avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Je vais repasser la parole à François, parce qu'il s'est reposé maintenant. On va passer à la 8, on garde la 7 pour la fin.

008 – Travaux de construction de l'école élémentaire – Exonération totale des pénalités de retard

François DAZELLE

Suite travaux école Haigneré. Vous vous souvenez peut-être qu'au mois de novembre, on avait délibéré sur l'exonération de pénalités pour un certain nombre d'entreprises titulaires des lots sur le marché d'Haigneré. J'en ai parlé tout à l'heure, on l'a évoqué, Monsieur le Maire en parlera pour finir. L'exécution, la supervision de ces travaux, c'était un peu compliqué eu égard déjà aux aléas qu'on a pu connaître et au pilotage de l'ensemble de ces lots et de ces prestataires. C'est une des conséquences pour lesquelles j'ai évoqué tout à l'heure les 777 000 euros que l'on va payer sur la fin des décomptes généraux définitifs en 2026. Tout cela a mis du temps à aboutir.

On a fait une première salve de délibérations au mois de novembre en exonérant de pénalités, un certain nombre d'entreprises. On a réussi enfin à récupérer l'ensemble des documents : les décomptes généraux définitifs, les échanges qui nous ont permis d'attester qu'aujourd'hui — c'est ce que l'on résume à la fin — le coût par activité. Si on avait appliqué des pénalités aujourd'hui, il y avait une sorte un peu de fragilité juridique qui serait là : risque de perdre un procès, risque de devoir annuler les pénalités, l'obligation de verser des indemnités et des intérêts moratoires, donc pénalités supplémentaires aux entreprises et l'engagement de frais d'avocats importants pour la défense de la Ville.

Comme on l'a fait en novembre, et parce que c'est aussi nécessaire pour le comptable public pour qu'il n'applique pas automatiquement les pénalités, il faut que la collectivité délibère. C'est ce que nous faisons ce soir en exonérant de pénalités sur trois entreprises et trois lots : l'entreprise CRUARD, THERMO-SANI et BILLET, qui étaient titulaire chacun.

- CRUARD était titulaire du lot numéro deux,
- THERMO-SANI, du lot numéro quatre
- BILLET, du lot numéro cinq.

Cela représentait en valorisation près de 200 000 euros cumulés de pénalités. Je rappelle bien que ce sont des pénalités appliquées, ce ne seront pas des dépenses supplémentaires pour la Ville. C'est la non-perception, entre guillemets, de recettes, mais avec la fragilité sur leur perception et sur leur réalité qui est proposée ce soir. On vous propose, dans la poursuite de ce qu'on avait fait et délibéré au mois de novembre, d'exonérer de pénalités les trois entreprises CRUARD, THERMO-SANI et BILLET, titulaires des lots deux, quatre et cinq sur ce marché de travaux.

Marc HONORÉ

Merci. Est-ce que vous avez des questions ? Non, c'est clair. On va pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Point suivant, on va passer à Jean-François.

N°008

OBJET : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CLAUDIE HAIGNERÉ – EXONÉRATION TOTALE DE PÉNALITÉS DE RETARD

Rapporteur : M. François DAZELLE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le marché public de travaux n°202106, et notamment ses lots n°2, n°4 et n°5 conclus pour la construction de l'école Claudie Haigneré,

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux (CCAG Travaux), qui prévoit l'application de pénalités de retard, sauf cas d'exonération dûment justifiés,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 06/02/2026

Considérant l'achèvement du projet de construction de l'école Claudie Haigneré, dont la réception est intervenue le 24 décembre 2024, et le début d'utilisation le 1er janvier 2025 ;

Considérant que le délai contractuel d'achèvement initial était fixé au 18 mai 2023, constatant ainsi un retard global dans la réalisation du chantier ;

Considérant que les entreprises CRUARD, THERMOSANI et BILLET, titulaires respectivement des lots n°2 (charpente / structure Bois), 4 (couverture / étanchéité) et 5 (menuiseries extérieures) ont subi des retards dus à des causes extérieures à leur responsabilité,

Considérant qu'en l'absence de précision spécifique sur le plafond des pénalités dans le CCAP, il a été décidé que, pour ces entreprises, en cas de dépassement du délai, les pénalités ne pourront excéder 10 % du montant de chaque lot attribué aux sociétés concernées,

Considérant que l'application de ce plafonnement conduit à un montant total théorique de pénalités de retard de 198 039.12 euros TTC ;

Considérant toutefois les conclusions de l'analyse des causes des retards, lesquelles établissent qu'il est principalement la conséquence :

De l'interférence et de la désorganisation imputables à d'autres entreprises titulaires de lots distincts ;

De l'incidence des difficultés de coordination relevant de la Maîtrise d'Œuvre.

Considérant que CRUARD (lot n°2) a scrupuleusement respecté son obligation d'alerte par l'envoi de courriers recommandés dès l'apparition des premiers blocages en septembre 2022, mettant ainsi la Maîtrise d'Œuvre en mesure de constater la carence des documents d'exécution nécessaires à leurs interventions;

Considérant que l'entreprise BILLET (lot n°5) a été victime d'un sinistre majeur par incendie en janvier 2023, constituant un cas de force majeure, imprévisible et irrésistible, ayant directement impacté son organisation sans pour autant interrompre la continuité de ses études techniques par des moyens dématérialisés ;

Considérant que BILLET et THERMOSANI (lots n° 4 et 5) ont dû intégrer, en cours d'exécution, des modifications substantielles liées à la sécurité spécifique des usagers scolaires et aux contraintes de sécurité du chantier (non-conformité des échafaudages tiers), lesquelles ont prévalu sur le calendrier contractuel initial ;

Considérant que les titulaires ont maintenu l'avancement du projet en s'adaptant à une coordination défaillante, évitant ainsi un arrêt total du chantier qui aurait été plus préjudiciable pour la collectivité ;

Considérant que ces éléments constituent des circonstances d'exonération reconnues par le droit de la commande publique dans la mesure où le retard n'est pas directement imputable aux entreprises listées ci-dessous ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville d'Achères de sécuriser la clôture financière des marchés, de permettre la reprise des paiements des entreprises et de prévenir le risque contentieux, en décidant l'exonération des pénalités pour les entreprises non fautives ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (6 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT, Mourad MERGUI)

ARTICLE 1 : DÉCIDE d'exonérer de la totalité des pénalités de retard les entreprises :

CRUARD (lot n°2 - Charpente / Structure Bois), pour un montant de 155 224.77 € TTC

THERMOSANI (lot n°4 - Couverture / Étanchéité), pour un montant de 15 908.35 € TTC
BILLET (lot n°5 – Menuiseries extérieures), pour un montant de 26 906.00 € TTC

ARTICLE 2 : DIT que le montant total des pénalités ainsi exonérées s'élève à 198 039.12 euros TTC.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment les ordres de service et les avenants de régularisation financière, et à procéder à toutes les démarches administratives et comptables pour le paiement des entreprises concernées et la clôture des marchés.

009 – Modalités d'attribution des véhicules de fonction et conditions de mise à disposition des véhicules de service

Jean-François DEMAREZ

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs. Modalités d'attribution des véhicules de fonction et conditions de mise à disposition des véhicules de service.

« *Considérant qu'une délibération annuelle, puisque cette délibération, on la vote tous les ans, est nécessaire afin de déterminer l'ensemble des modalités d'attribution de véhicules de fonction et de mise à disposition des véhicules de service.* » Le véhicule de fonction, c'est un véhicule qu'on vous attribue et que vous pouvez garder matin, midi et soir, alors que le véhicule de service vous est prêté dans la journée et est donc remis le soir en général au CTM.

« *Considérant qu'un véhicule de fonction peut être mis à disposition d'un agent de manière permanente en raison de fonctions qu'il occupe et peut être aussi utilisé, même en dehors des heures et des jours de service, que la mise à disposition d'un véhicule de fonction constitue un avantage en nature, faisant bien sûr l'objet d'une fiscalisation.* »

Considérant aussi que la commune dispose de véhicules de service pouvant être utilisés dans le cadre de nécessités de déplacement liées au service par les élus ou les agents de la ville pour l'exercice de leur mandat ou de leur mission. »

Dans la délibération, on attribue un véhicule de fonction au directeur général des services et on dit que les dépenses liées aux frais de carburant, aux frais d'entretien, aux frais d'assurance, aux impôts, aux taxes liées aux véhicules et aux frais de péage sont prises en charge par la collectivité. On autorise Monsieur le Maire ou son représentant à octroyer des autorisations permanentes d'usage d'un véhicule de service avec remisage à domicile. On autorise le Maire ou son représentant à octroyer des autorisations ponctuelles d'usage d'un véhicule de service avec remisage à domicile sur demande d'un agent ou d'un élu. Et on dit que la collectivité prend en charge, s'agissant des véhicules de service, des dépenses liées aux frais de carburant, aux frais d'entretien, aux frais d'assurance, aux impôts, aux taxes liées aux véhicules, et dit que l'usage d'un véhicule de service avec remisage à domicile, qu'il soit autorisé à titre permanent ou ponctuel, se limite au trajet domicile-travail tel que défini par la jurisprudence relative aux accidents de trajet sans autre restriction d'usage.

Marc HONORÉ

Merci Jean-François. Je voulais simplement vous dire que le Maire ne s'est jamais attribué ni le véhicule de fonction ou de service. Il roule avec le sien. Je n'ai pas eu à me poser de questions. Est-ce que vous avez des questions supplémentaires par rapport à ce qui vous a été dit ?

Mourad MERGUI

La liste des bénéficiaires de véhicules de service avec remisage n'est pas précisément définie. Seulement, l'article L.2123-18-1-1 du CGCT impose que le Conseil fixe annuellement les conditions de la mise à disposition. Si le Conseil ne fixe pas clairement les postes concernés, les critères objectifs et les modalités de contrôle, c'est qu'il délègue en réalité un pouvoir très large au Maire. Ma question est de savoir si vous pouvez

préciser la liste des postes bénéficiant d'un droit permanent à ce remisage. Est-elle arrêtée nominativement ou par fonction clairement identifiée afin d'éviter toute appréciation discrétionnaire ?

Jean-François DEMAREZ

Non, pas du tout. On ne donnera pas de liste. Autant sur le véhicule de fonction, on a défini que le bénéficiaire était le Directeur général des services. Pour les autres, c'est à la demande et aux besoins de chaque service et de chaque élu, puisqu'on parle aussi des élus. Un élu peut avoir, dans sa délégation, à se déplacer d'un point à un autre et donc demander s'il y a possibilité d'emprunter un véhicule de service. Je ne peux pas vous le donner avant parce que je n'en sais rien. Par contre, le personnel qui utilise des voitures de service, on signe régulièrement des ordres de mission qui sont donnés. À chaque fois qu'il y a l'utilisation d'une voiture de service, un ordre de mission est signé qui permet de couvrir la personne qui utilise des véhicules. On ne peut pas donner la liste, ce n'est pas possible.

Mourad MERGUI

Très bien. Ça relève de la discrétion de l'autorité administratrice.

Jean-François DEMAREZ

Vous disiez que ça donne plus de pouvoir au Maire. Ça ne donne pas plus de pouvoir au Maire. Que le maire donne son accord sur l'utilisation d'une voiture, d'une deuxième voiture ou d'une troisième voiture, ça ne lui donne pas plus de pouvoir. Ça fait qu'à l'instant T pour les besoins de service, il octroie une voiture ou l'autorisation d'utiliser un véhicule.

Mourad MERGUI

Très bien, je vous remercie.

Jean-François DEMAREZ

Je vous en prie.

Marc HONORÉ

Merci. D'autres questions ? Non, c'est bon. On passe au vote. Qui est contre ? Merci. Qui s'abstient ? Point suivant, Jean-François.

N°009

OBJET : MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES VÉHICULES DE FONCTION ET CONDITIONS DE MISE À DISPOSITION DES VÉHICULES DE SERVICE

Rapporteur : Jean-François DEMAREZ

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2123-18-1-1,
VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L721-1 à L721-3,
VU le décret n°2022-250 du 25 février 2022 portant diverses dispositions d'application du code général de la fonction publique, notamment l'article 6,
VU la circulaire DAGEMO/BCG n°97-4 du 5 mai 1997 relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents à l'occasion du service,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 06/02/2026

Considérant qu'une délibération annuelle est nécessaire afin de déterminer l'ensemble des modalités d'attribution des véhicules de fonction et de mise à disposition des véhicules de service,

Considérant qu'un véhicule de fonction peut être mis à disposition d'un agent de manière permanente en raison de la fonction qu'il occupe et peut être utilisé même en dehors des heures et des jours de service, que la mise à disposition d'un véhicule de fonction constitue un avantage en nature faisant l'objet d'une fiscalisation,

Considérant que la commune dispose de véhicules de service pouvant être utilisés dans le cadre de nécessités de déplacement liées au service, par les élus ou les agents de la ville, pour l'exercice de leurs mandats ou de leurs missions,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (1 vote contre : Mourad MERGUI et 5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE 1 : ATTRIBUE un véhicule de fonction au Directeur Général des Services. **DIT** que les dépenses liées aux frais de carburant, aux frais d'entretien, aux frais d'assurance, aux impôts et taxes liés au véhicule et aux frais de péage, sont pris en charge par la collectivité.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire ou son représentant à octroyer des autorisations permanentes d'usage d'un véhicule de service avec remisage à domicile, à des agents occupant des postes dont les amplitudes horaires d'intervention ou dont les diverses contraintes liées à leurs fonctions, le justifient.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire ou son représentant à octroyer des autorisations ponctuelles d'usage d'un véhicule de service avec remisage à domicile, sur demande d'un agent ou d'un élu, lorsque l'intérêt du service le justifie, notamment lors d'astreintes ou de missions ponctuelles.

010 – Renouvellement convention cadre de mise à disposition du personnel ville affecté au CCAS

Jean-François DEMAREZ

Tous les ans, on fait ce renouvellement de convention. Elle est d'ailleurs obligatoire. Le personnel exerce des fonctions en totalité ou en partie pour le CCAS. Il convient donc de procéder au renouvellement de leur mise à disposition auprès de cet établissement public afin d'avoir une vision claire et globale des coûts de fonctionnement du CCAS. Il est important que les frais de personnel apparaissent dans la totalité de ce budget.

Auparavant, une partie des frais de fonctionnement du CCAS, liée à la Résidence autonomie Georges-Pompidou et au secteur maintien à domicile pour sa partie administrative, était portée par la Ville. Depuis, ce personnel a été intégré au CCAS. Les frais de fonctionnement du CCAS pour sa partie administrative sont donc toujours portés par la Ville, à savoir deux postes ainsi que le poste de coordinateur des activités des aînés, soit au total, trois personnes qui, aujourd'hui, étaient payées par la Ville. Pour que les comptes soient clairs, on affecte les bonnes dépenses aux bons produits.

Les trois personnes, la directrice de l'action sociale et des solidarités à hauteur de 60 % de son salaire, l'assistante de direction pour la totalité de son salaire et la coordinatrice des activités des aînés. Cette convention est de nouveau arrivée à échéance et, par omission, n'a pas été renouvelée. Il est donc demandé, à des fins de cohérence et de lisibilité pour l'ensemble des parties, de renouveler la mise à disposition des fonctionnaires de la Ville travaillant pour le CCAS.

Marc HONORÉ

Merci François. Des questions ? Non. Ce sont les délibérations habituelles, chaque année. On va passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

N° 010

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CADRE DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL VILLE AFFECTÉ AU CCAS

Rapporteur : Jean-François DEMAREZ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, et notamment ses articles 1 à 12,

VU la délibération n°29-22 du 14 juin 2022 du conseil d'administration du CCAS approuvant le renouvellement de la convention cadre de mise à disposition du personnel ville affecté au CCAS,

VU la délibération n°49 du 29 juin 2022 par lequel le conseil municipal a approuvé ce même renouvellement,
VU la convention cadre entre la ville et le CCAS pour la mise à disposition du personnel Ville affecté au CCAS,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 06/02/2026

Considérant que du personnel Ville exerce toujours ses fonctions, en totalité ou en partie, pour le CCAS, et qu'il convient pour ce motif de procéder à leur mise à disposition auprès de cet établissement,

Considérant les précédentes conventions triennales, du 1er juin 2019 au 31 mai 2022 et du 1er juin 2022 jusqu'au 31 mai 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (1 abstention : Mourad MERGUI)

ARTICLE 1 : APPROUVE le renouvellement de la convention cadre ci-jointe entre la ville et le CCAS pour la mise à disposition du personnel Ville affecté au CCAS.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes y afférents.

011 – Modification de la liste des emplois éligibles au régime des heures supplémentaires et de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)

Jean-François DEMAREZ

Par délibération du 2 octobre 2024, le Conseil municipal a approuvé la modification du régime des heures supplémentaires des agents de la Ville et du CCAS. Cette délibération fait suite à un contrôle effectué en 2023 par la Chambre régionale des comptes, nous invitant à revoir notre délibération du 4 décembre 2003, prévoyant le versement d'IHTS pour les agents de catégorie B et C, en limitant les agents de catégorie B à l'indice brut 380. Or, la référence à un indice n'était plus d'actualité. Par ailleurs, les emplois éligibles à ces indemnités n'avaient pas été annexés.

Lors d'un contrôle mensuel de la Trésorerie, il a été constaté que, dans l'annexe de la délibération prise le 2 octobre 2024, ne figuraient pas les emplois occupés par les agents de la filière police municipale employant recours aux heures supplémentaires.

Afin de pouvoir continuer à verser ces IHTS aux agents de la police municipale, il est proposé de modifier la liste précédemment annexée, y intégrant les fonctions exercées et les cadres d'emploi concernés de la filière police municipale. La liste, vous l'aviez derrière, c'est la liste qui existait déjà. À cette liste, nous avons rajouté la police municipale.

Marc HONORÉ

Vous voyez que nous sommes très attentifs à la police municipale, quoi qu'on dise. Est-ce que vous avez des questions, des remarques ? Non. On peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour eux.

N°011

OBJET : MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS ÉLIGIBLES AU RÉGIME DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET DE L'INDEMNITÉ HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (IHTS)

Rapporteur : Jean-François DEMAREZ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'état,

VU le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,
VU le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
VU le décret n°2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,
VU le décret n°2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
VU la circulaire NOR LBL/B/02/10023C du 11 octobre 2002 relative au nouveau régime indemnitaire des heures et travaux supplémentaires dans la fonction publique territoriale,
VU la délibération du 4 décembre 2003 modifiant l'attribution des heures supplémentaires,
VU la délibération n°32 du 25 juin 2024 prenant acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les exercices 2018 et suivants,
VU la délibération n°52 du 2 octobre 2024 relative à la modification du régime des heures supplémentaires et de l'IHTS, délibération qui a fait suite aux observations émises par la Chambre Régionale des Comptes,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 06/02/2026

Considérant le contrôle mensuel de la trésorerie intervenu suite à la réception des paies du mois de janvier 2026,

Considérant que la liste des emplois pouvant réaliser des heures supplémentaires annexée n'incluait pas les agents ayant des grades de la filière police municipale, par omission,

Considérant que les agents de cette filière ont été et sont amenés à effectuer des heures supplémentaires,

Considérant le souhait de la ville d'Achères de se mettre en conformité,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification de la liste des agents pouvant bénéficier du régime des heures supplémentaires et incluant dorénavant les fonctions occupées par les agents de la filière police municipale.

Les heures supplémentaires sont donc instaurées pour les agents publics relevant des cadres d'emplois suivants :

Métier	Cadre d'emploi	Catégorie
Agent d'accueil et administratif	Adjoint administratifs territoriaux	C
Agent d'accueil et d'entretien des équipements sportifs	Adjoint techniques territoriaux	C
Agent de maintenance	Adjoint techniques territoriaux	C
Agent polyvalent d'état civil - ODEC	Adjoint administratifs territoriaux	C
Agent polyvalent bâtiment	Adjoint techniques territoriaux	C
Agent polyvalent cimetière	Adjoint techniques territoriaux	C
Agent polyvalent de restauration/entretien	Adjoint techniques territoriaux	C
Agent polyvalent de voirie	Adjoint techniques territoriaux	C
Agent polyvalent sécurisation des jeux	Adjoint techniques territoriaux	C
Agent social	Agents sociaux	C
Agents des espaces verts	Adjoint techniques territoriaux	C
Animateur multimédia	Animateurs territoriaux	B
Animateur pédagogique biodiversité / environnement	Adjoint techniques territoriaux	C

Animateurs	Adjointes territoriaux d'animation	C
Animateurs structure jeunesse	Adjointes territoriaux d'animation	C
Animateurs structure jeunesse	Animateurs territoriaux	B
Appariteur	Adjointes techniques territoriaux	C
Assistante administrative	Adjointes administratifs territoriaux	C
Assistante de direction	Adjointes administratifs territoriaux	C
Assistante de direction	Rédacteurs territoriaux	B
ASVP	Adjointes techniques territoriaux	C
ATSEM	ATSEM	C
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe	B
Bibliothécaire	Adjointes territoriaux du patrimoine	C
Chargé de mission	Rédacteurs territoriaux	B
Chargé des ateliers numériques	Adjointes administratifs territoriaux	C
Chef de brigade / responsable adjoint	Agents de police municipale	C
Chef de brigade / responsable adjoint	Chefs de service de police municipale	B
Chef de brigade / responsable adjoint	Gardes champêtres	C
Chef de garage	Agents de maîtrise	C
Conseiller emploi/formation	Rédacteurs territoriaux	B
Coordinateur/responsable d'équipe	Animateurs territoriaux	B
Coordinateur/responsable d'équipe	Rédacteurs territoriaux	B
Cuisinier	Adjointes techniques territoriaux	C
Dessinateur	Agents de maîtrise	C
Dessinateur	Techniciens territoriaux	B
Directeur / coordinateur de structures enfance	Adjointes territoriaux d'animation	C
Directeur / coordinateur de structures enfance	Animateurs territoriaux	B
Directeur adjoint de structure enfance	Adjointes territoriaux d'animation	C
Directeur adjoint de structure enfance	Animateurs territoriaux	B
Educateurs sportifs	Educateurs des APS	B
Gardien Résidence sociale	Adjointes techniques territoriaux	C
Gestionnaire comptable/finance	Adjointes administratifs territoriaux	C
Gestionnaire comptable/finance	Rédacteurs territoriaux	B
Gestionnaire RH	Adjointes administratifs territoriaux	C
Gestionnaire RH	Rédacteurs territoriaux	B
Infographiste	Adjointes administratifs territoriaux	C

Instructeur du droit des sols	Adjoints administratifs territoriaux	C
Instructeur du droit des sols	Rédacteurs territoriaux	B
Jardinier / paysagiste	Adjoints techniques territoriaux	C
Magasinier	Adjoints techniques territoriaux	C
Manutentionnaires logistique	Adjoints techniques territoriaux	C
Mécanicien	Adjoints techniques territoriaux	C
Mécanicien	Agents de maîtrise	C
Moniteur/éducateur	Moniteurs éducateurs	C
Plombier, Serrurier, électricien, menuisier	Adjoints techniques territoriaux	C
Policier municipal	Agents de police municipale	C
Policier municipal	Gardes champêtres	C
Professeurs d'enseignement artistique	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	C
Référent périscolaire	Adjoints d'animation territoriaux	C
Référente (Restauration, entretien)	Adjoints techniques territoriaux	C
Référente (Restauration, entretien)	Agents de maîtrise	C
Régisseur finances	Adjoints administratifs territoriaux	C
Régisseur technique	Adjoints techniques territoriaux	C
Responsable adjoint d'1 service (Adm, Cult, Sports, Jeunesse..)	Animateurs territoriaux	B
Responsable adjoint d'1 service (Adm, Cult, Sports, Jeunesse..)	Rédacteurs territoriaux	B
Responsable d'un service administratif	Rédacteurs territoriaux	B
Responsable d'un service technique	Techniciens territoriaux	B
Responsable d'une structure culturelle	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B
Responsable de la police municipale	Agents de police municipale	C
Responsable de la police municipale	Chefs de service de police municipale	B
Responsable de la police municipale	Gardes champêtres	C
Responsable de missions RH	Adjoints administratifs territoriaux	C
Responsable de missions RH	Rédacteurs territoriaux	B

ARTICLE 2 : PRECISE que les autres éléments de la délibération n°52 du 2 octobre 2024 restent inchangés.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 012

012 – Lancement de la procédure de renouvellement de la délégation de service public des marchés forains

Camille VAUR

Bonsoir à tous. Je vous présente ce soir l'approbation du principe de recours à une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du marché communal d'approvisionnement. Derrière ce très beau titre se cache le renouvellement de notre DSP pour le marché du mercredi et du samedi. Aujourd'hui, comme depuis 2008, nous confions la gestion et l'exploitation du marché à une entreprise dans le cadre d'un contrat de DSP. Aujourd'hui, c'est la société LES FILS DE MADAME GÉRAUD qui est délégataire depuis le 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2026. De fait, nous devons relancer cette délégation qui arrive à son terme.

Une procédure va être lancée avec une durée d'une nouvelle concession qui a été établie il y a cinq ans, avec un calendrier prévisionnel comme suit :

- Une publication sur début juin qui va nous emmener, bon an mal an, jusqu'à une notification fin novembre 2026 pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2027.

Nous recourons à une délégation de service public puisque cela nous permet de transférer l'ensemble des risques financiers et opérationnels aux délégataires qui assurent de fait la gestion du service à ses risques et périls.

Nous faisons le choix d'une délégation dont nous voyons les trois grands principes que nous pourrions prendre. Cela nous permet de ne pas avoir les risques et périls. Le délégataire se rémunère sur les droits de place. Cela nous impose en revanche de bien contrôler le délégataire, ce que nous nous employons à faire toutes les semaines par rapport à d'autres modes de gestion, comme la régie, qui est très peu employée par les villes au vu des contraintes logistiques, opérationnelles et financières que cela implique, et un marché public qui fait porter un risque financier relativement important à la ville. Comme on le disait, la DSP nous permet d'être assez souples, puisqu'on a une organisation très particulière : le montage le mardi soir, le vendredi soir, le démontage samedi, le nettoyage. Ce sont des contraintes assez particulières et aujourd'hui plus facilement gérées par un prestataire. On a tout un côté opérationnel sur la gestion du matériel, la gestion des commerçants forains qui est particulière et qui nécessite une certaine expertise, peu courante dans la fonction publique. Le principal intérêt, c'est une sécurité financière, puisque nous n'assurons aucun risque d'exploitation avec ce mode de gestion. C'est le mode de gestion majoritaire des villes voisines. À part Herbay, qui fait figure d'incongruité dans le paysage sur la gestion, tout le monde recourt à un gestionnaire. Il y en a plusieurs sur la place, mais c'est toujours un gestionnaire.

Nous avons eu l'occasion, lors de la CCSPL qui s'est déroulée début février, de présenter les ambitions du futur contrat. Nous relançons l'étude d'un marché dans le secteur de la gare ZAC de la Petite Arche d'ici 2028. C'est un projet que nous n'avons pas pu mener à terme et nous souhaitons pouvoir remettre le couvert sur des propositions faites par le délégataire. En tant que spécialiste, c'est lui qui sait et qui peut proposer quelque chose de ce type-là. Tester aussi des marchés nocturnes ou de fin d'après-midi, ce sont des rythmes de séance qui existent dans plusieurs villes qui peuvent s'adapter aux horaires de sortie d'école, de sortie de travail. Des marchés de 16 heures à 20 heures, ce sont des horaires qui fonctionnent dans d'autres villes, effectivement.

Bien évidemment, il n'était pas question de relancer un contrat sans se remettre d'équerre sur le tri des biodéchets. C'est une obligation que nous n'avons pas réussi à mettre en place vu les délais de cette fin de contrat, mais il est évident que le futur délégataire devra proposer une gestion optimale et complète des déchets générés par le marché parce qu'il faut toujours penser à l'ambiance pour passer un bon marché. C'était une proposition qui peut paraître un peu accessoire par rapport aux autres, mais d'étudier la mise en place d'une sonorisation sur les séances du samedi matin.

Juste pour la partie en termes de ressources, le principe est de transférer l'ensemble des risques financiers, se dégager des charges d'exploitation, mais nous bénéficions de recettes avec ce mode de fonctionnement, donc une redevance d'occupation du domaine public, un reversement de la redevance pour les immondices, une redevance d'exploitation assise sur le bénéfice du délégataire quand il y a bénéfice. Ce mode de gestion que l'on vous propose aujourd'hui permet en conclusion de sécuriser les ressources, réduire les charges de fonctionnement et limiter la mobilisation des moyens humains et techniques internes de la mairie.

Marc HONORÉ

Merci, Camille. Est-ce que vous avez des questions ?

Jean-Paul DEMAREZ

Question d'opportunité. La sonorisation, est-ce quelque chose d'essentiel ?

Camille VAUR

Étant donné que je n'ai pas eu grande contradiction à la CCSPL, j'ai réussi à faire passer mon idée. C'est une proposition qui n'a pas forcément vocation à être tous les samedis matin. On a vu lors des animations, puisqu'on a une partie budget animation qui est intéressante. Après, le concept, c'est que le volume ne sera pas entendu jusque chez toi, Jean-Paul, je te le promets, j'y veillerai personnellement.

Jean-Paul DEMAREZ

La pollution sonore, ça existe aussi.

Louis-Armand VIREY

Je suis très heureux de voir « Éco-responsabilité, mise en place obligatoire du tri des biodéchets. » Enfin ! C'est bien de le faire, c'est dommage de ne pas l'avoir fait avant. On aime bien se comparer, ce soir. Andrézy l'a fait depuis un petit moment, je crois que ça ne marche pas trop mal, sachant que c'est une obligation. C'est une obligation légale. Je crois que des propositions avaient été faites par des associations locales et que ça ne s'était pas fait pour diverses raisons. J'espère que ça se passera mieux dans la prochaine délégation. C'est quand même dommage d'avoir pris du retard là-dessus et ça montre aussi un certain non-intérêt pour les questions environnementales.

Camille VAUR

Je me permettrai de réagir. Effectivement, on a sollicité une association locale que nous connaissons tous et que nous ne nommerons pas ici ce soir, qui a fait plusieurs visites sur le marché. À l'époque, ils n'avaient pas la capacité de traiter, donc nous nous sommes rapprochés, pour ne pas le nommer non plus, du prestataire qu'Andrézy utilise, qui connaît quand même certaines difficultés pour gérer. Comme on l'a dit, la gestion des marchés et des commerçants forains, c'est assez particulier et pour inculquer une culture, il faut travailler assez largement.

Nous n'avons pas la capacité de le faire, puisqu'on a déjà fait beaucoup de changements sur la gestion des déchets sur les deux dernières années, qui ont impliqué pas mal d'implications des services de la Ville, du placier et de votre aimable serviteur ici présent ce soir. Aujourd'hui, le but est de mettre en place un tri des biodéchets. La Ville participe très largement à la valorisation des déchets aujourd'hui, du marché, puisque si les commerçants ont payé une partie, environ 3 000 euros, la Ville réaligne derrière un peu plus de 12 000 euros depuis deux ans désormais. Aujourd'hui, l'idée, c'est effectivement d'être complètement conforme à toutes les réglementations, de pouvoir mettre en place ce sujet. Cela impliquera encore beaucoup de travail, parce qu'aujourd'hui, on a encore du boulot, et ce n'est pas que sur le marché d'Achères, mais mes collègues des autres marchés le voient aujourd'hui, et cela ne se fait pas sans beaucoup de travail et beaucoup de mobilisation des services qui s'en chargent également.

Louis-Armand VIREY

La loi qui avait été votée dans ce sens n'est pas sortie comme cela. Elle a été prévue bien en amont, donc il y avait moyen de travailler pour, comme tu l'as dit, inculquer cette culture du tri des déchets. En fait, il faut prendre les devants, il faut faire de la sensibilisation, mais en amont, il ne faut pas attendre juste que la loi arrive et que ce soit obligatoire pour le faire. C'est comme tout, pas que sur ce sujet.

Camille VAUR

Aujourd'hui, pour tout dire, on a déjà du mal à faire comprendre aux commerçants le concept de trier les emballages recyclables du reste. Pour les voir quasiment tous les samedis, le chemin est encore long, mais nous nous y attellerons, comme on s'y est engagé sur ce futur contrat.

Marc HONORÉ

Je voudrais rappeler quand même qu'on parle du marché forain. Pour que le marché forain existe sur Achères, comme dans beaucoup de villes, nous avons quand même fait des efforts. Je rappelle que, contrairement à la demande du gestionnaire, nous avons bloqué les loyers depuis 2021, de mémoire, pour éviter l'augmentation de la place. Nous avons pris en charge 12 000 euros de traitement des ordures ménagères, ce qui revenait à la charge des commerçants. Nous avons déjà fait des efforts là-dessus. Aujourd'hui, il y a encore une problématique d'électricité qui devrait revenir en charge sur les commerçants. Quand on additionne tout cela, déjà que chaque commerçant nous dit qu'ils ont des prix de place relativement élevés, c'est tout cela qui doit être étudié dans la nouvelle convention pour pouvoir aboutir à un prix raisonnable, mais en prenant en compte tous ces éléments-là. Le biodéchet ne va pas améliorer le bilan financier de l'exploitation de marché.

Voilà ce que je voulais vous dire. D'autres questions ? Non, c'est bon. Merci. On va pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

N°012

OBJET : APPROBATION DU PRINCIPE DE RECOURS A UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU MARCHÉ COMMUNAL D'APPROVISIONNEMENT

Rapporteur : Mme Camille VAUR

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la commande publique, notamment les articles R. 3125-3 et suivants
VU l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 06/02/2026,
VU le rapport présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 06/02/2026

Considérant la nécessité de proposer aux Achérois un marché communal d'approvisionnement diversifié et organisé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (1 abstention : Mourad MERGUI)

ARTICLE 1 : APPROUVE le principe du recours à une délégation de service public sous forme d'affermage, conformément au rapport de présentation annexé à la présente délibération, concernant la gestion et l'exploitation du service public local du marché communal d'approvisionnement.

ARTICLE 2 : APPROUVE le lancement de la procédure de passation de la délégation de service public conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et du Code de la commande publique.

ARTICLE 3 : DECIDE que M. le Maire, ou son représentant, par délégation, sera chargé de prendre, conformément aux règles applicables notamment aux concessions, toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement dudit contrat de concession ainsi que toutes décisions concernant ses avenants.

007 – École C. HAIGNERÉ – Protocole transactionnel

Marc HONORÉ

On va évoquer le dernier point du dernier Conseil municipal de cette mandature que je vais présenter. J'espère que je vais avoir l'unanimité. Je ne suis pas sûr.

François en a parlé tout à l'heure. L'objet, c'est un protocole transactionnel que je pense, vous devez avoir dans vos documents. Je rappelle simplement l'école de Claudie-Haigneré : étudiée et attribuée en 2019, Covid, la guerre en Ukraine, une augmentation des prix. En plus, est venu se rajouter, deux ans après, l'entreprise qui nous faisait les cloisons en bois a brûlé en totalité. Cela n'arrange pas la situation. Bien

évidemment, tous ces éléments-là ont fait un décalage important dans la réalisation de cette école, puisqu'elle a été livrée le 1^{er} janvier 2025 et elle devait être livrée en septembre 2023, je crois, de mémoire, donc pratiquement deux ans de décalage. Cela fait pour les entreprises, effectivement, des coûts supplémentaires et chaque entreprise souvent attend l'autre pour pouvoir réaliser ses travaux, donc des incompréhensions. C'est pour cela qu'on a dégainé pour pouvoir annuler éventuellement des frais de pénalités qu'on avait envisagés. Bien évidemment, même si les entreprises ont des responsabilités, là, la responsabilité n'est pas totale, puisque souvent il faut attendre et les employés qui étaient sur les chantiers, il faut aussi les payer et leur donner d'autres activités, ce qui n'est pas toujours facile.

Dans ce projet de construction, il y avait sept classes, je rappelle, élémentaires. La Ville avait attribué, par la mise en concurrence, cette fois-ci, deux lots de travaux à la société ENGIE ÉNERGIE SERVICES le 29 juillet 2021 :

- Le lot numéro 7 : cloisons, doublage, plafond, pour des montants d'en gros 300 000 euros
- Le lot 11 : plomberie, chauffage, ventilation, géothermie, pour un montant de pratiquement 1 million d'euros.

Ces travaux ont été confiés à ENGIE, sur une durée de 15 mois. En réalité, des décalages importants du planning de la société ENGIE, qui ne sont pas forcément de son fait, même si effectivement on peut leur imputer des difficultés. Ils ont même été obligés d'étudier des parties d'équipements qui n'étaient pas de leur charge pour pouvoir avancer dans leurs travaux, notamment au niveau de la plomberie, le chauffage et la géothermie qui étaient aujourd'hui très importants dans ce bâtiment. Décalage important, la société ENGIE a réclamé, à la Ville d'Achères, des surcoûts et des retards et des travaux supplémentaires qu'ils ont été obligés de faire compte tenu des négligences ou de l'incapacité à d'autres sociétés de réaliser, un montant de 970 000 euros, pratiquement 1 million de travaux supplémentaires. Bien évidemment, nous avons signifié à la société ENGIE qu'il était hors de question de payer de tels dépassements, même si on était prêts éventuellement à regarder l'implication et les décalages qui n'étaient pas de leur fait, sachant qu'eux aussi avaient des décalages qui ont imputé d'autres sociétés. C'est toujours un peu compliqué.

On a effectivement assumé des surcoûts pour eux, mais également pour d'autres sociétés du fait de l'augmentation des coûts, des délais, ainsi de suite. On a mis en place une équipe dédiée pour analyser tous les documents de contestation qu'ENGIE nous avait envoyés et la validité de ces réclamations.

Dans un contexte, la ville a décidé de ne pas donner suite à cette demande de majoration, dans un premier temps, mais dans un contexte difficile, ENGIE a demandé une médiation, comme cela se fait couramment, dans le cadre d'une procédure recommandée et supervisée par le ministère de l'Économie. C'était une médiation demandée par le ministère de l'Économie. Bien évidemment, on a répondu favorablement à cette demande de médiation. On a mandaté nos avocats et on a fait rédiger un constat pour présenter à la médiation. Au terme de cette médiation, qui n'a pas toujours été décidée dans la facilité, nous sommes tombés d'accord avec la société ENGIE d'une négociation d'un montant de 200 000 euros pour solde de tout compte sur cette demande de 1 million d'euros.

Pourquoi c'est pour solde de tout compte ? Solde qui interviendra après la conformité de tous les équipements qui ont été mis en place et la validation de parfait achèvement, un an-un an et demi après ou deux ans, je crois. Ils ont accepté 200 000 euros. Pourquoi a-t-on proposé 200 000 euros ? Dans la mesure où, si on refusait, on partait dans des procédures qui pouvaient durer de deux à cinq ans, dans les appels, dans les contre-appels et autres. Quand vous connaissez le prix des avocats à tous les niveaux, 200 000 euros, je dirais qu'aujourd'hui, c'est la couverture des frais d'avocats pendant trois ans simplement. On a décidé et ils ont accepté. Après avoir passé cette délibération au Conseil municipal, si elle est acceptée, on va signer un protocole transactionnel avec eux à hauteur de 200 000 euros.

Après l'annulation des pénalités, on aura terminé, je pense, et clôturé définitivement les comptes de l'école Claudie-Haigneré, ce qui nous est demandé, évidemment, par le Trésor public pour valider et terminer cette enveloppe relativement importante. Je rappelle, c'est plus de 7 millions d'euros. Cela dure depuis un an et demi, avec avocats déjà qui nous ont coûté quelques sommes aussi. Est-ce que vous avez des questions sur cette présentation ?

Louis-Armand VIREY

Je vous rassure, je ne vais pas être long. Juste pour vous faire remarquer une coquille, mais je me demande si vous ne l'avez pas déjà signifiée, il manque un G à ENGIE à un endroit.

Marc HONORÉ

J'ai deviné que c'était ENGIE. Est-ce que vous avez d'autres questions ? Non. On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

N°007

OBJET : ECOLE CLAUDIE HAIGNERE – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL – SOCIETE ENGIE

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Commande publique,

VU le Code civil, notamment en ses articles 2044 et suivants,

VU les marchés de travaux de construction de la nouvelle école Claudie HAIGNERE, conclus avec la société ENGIE ENERGIE SERVICES, le 29 juillet 2021, attributaire des lots n°7 (Cloisons, doublages et plafonds pour un montant de 298 241,68 € HT) et n°11 (Plomberie, chauffage, ventilation et géothermie pour un montant de 943.321,44€ HT)

VU la réclamation indemnitaire formulée par la société ENGIE en mai 2025, pour un montant total de 970.083,04 € HT,

VU le protocole d'accord transactionnel ci-joint, établi consécutivement à une médiation pilotée par un délégué du Médiateur National des Entreprises,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 06/02/2026

Considérant que la construction de l'école Claudie HAIGNERE a subi d'importants retards de chantier et de dysfonctionnements, pour des raisons multifactorielles ; que l'ensemble a causé des préjudices à la ville mais aussi à la société ENGIE ENERGIE SERVICES,

Considérant que malgré nos désaccords sur les causes de ces incidents et sur la véracité des prétendus travaux supplémentaires imprévus, subis par la société ENGIE, un accord a pu être trouvé entre la ville et cette société, sous le pilotage d'un délégué du Médiateur National des Entreprises, afin de dessiner une issue amiable à ce litige,

Considérant qu'à travers une telle issue amiable, emportant solde de tout compte pris en compte dans les Décomptes Généraux Définitifs à venir, la ville économise d'importants honoraires d'avocats et du temps de contentieux pesant sur les services, pour une durée de contentieux qu'on peut estimer entre 5 et 8 ans pour un litige de cette nature, le tout dans un contexte habituel d'incertitudes quant à l'issue contentieuse d'un tel litige, en 1ère instance ou en appel, notamment,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (6 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT, Mourad MERGUI)

ARTICLE 1 : APPROUVE le protocole transactionnel ci-joint à intervenir avec la société ENGIE ENERGIE SERVICES immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 552 046 955, dont le siège social est situé Faubourg de l'Arche, 1 Place Samuel de Champlain – 92930 PARIS LA DEFENSE cedex et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que toute pièce qui s'y rattache.

ARTICLE 2 : PRECISE que tel que cela ressort du protocole, cette transaction emporte exonération totale des pénalités de retard pour les marchés de travaux de l'école Claudie Haigneré à l'encontre de la société ENGIE ENERGIE SERVICES.

Le dernier Conseil municipal de la mandature est terminé. Je voulais vous dire un petit mot avant de nous quitter. Je crois que c'est important, parce que pour certains, cela fait 12 ans que nous sommes ensemble. Pour d'autres, pour les plus jeunes, ils ne sont pas tous plus jeunes, cela ne fait que 6 ans.

Permettez-moi d'avoir un mot à la fin de ce Conseil municipal qui vient clore cette mandature. Achères a la chance d'avoir des élus engagés, chers élus de la majorité, chers élus de l'opposition. Des élus d'opposition, tout d'abord, avec qui nous avons travaillé de manière cordiale et constructive au service de notre ville, bien sûr. Merci pour votre engagement et votre présence qui ont été remarqués et toujours acceptés de bon cœur.

Encore, avec un travail toujours dans le respect de chacun, il est bien évident que je crois qu'on peut se féliciter des relations que nous avons eues avec nos collègues de l'opposition. Un remerciement plus appuyé, vous me permettez à l'intention des élus de la majorité ; ces 6 ans pour certains, 12 ans pour d'autres, ont été un honneur pour moi de travailler avec eux. Ils m'ont apporté beaucoup dans la relation humaine. Nous avons fait du mieux pour pouvoir passer la main à une nouvelle majorité, quelle qu'elle soit, dans les meilleures conditions. La présentation du ROB, ce soir, en est un exemple et je crois qu'il a démontré toute la capacité à prévoir et à engager les années à venir.

Je tiens à vous remercier sincèrement pour votre présence, votre travail à mes côtés au service des Achérois. Un mandat difficile. Nous avons eu la crise du Covid, la crise inflationniste, la guerre en Ukraine et les répercussions sur le prochain mandat ne seront pas négligeables. Un mandat certainement pas plus facile que ceux que nous avons connus. Je souhaite beaucoup de courage à la prochaine équipe qui guidera nos villes pour ces six prochaines années.

Un dernier mot pour les agents de la collectivité. Ils sont tous derrière moi, mais je ne vais pas me retourner, mais excusez-moi de l'impolitesse. Un dernier mot pour les agents de la collectivité. Monsieur le Directeur général des services, cher Olivier, mesdames les directrices générales adjointes, chère Laurence, chère Dalida, chère Gaëlle, notre Directrice juridique et chère Stéphanie, notre directrice comptable. Bien sûr, je n'ai pas oublié mon assistante Aurélie, qui est juste là, et mon Directeur de cabinet, qui doit être de l'autre côté, je pense, Maxime, et aussi, bien sûr, les agents de la collectivité avec qui j'ai eu un immense plaisir de travailler ces dernières années. Vous avez tous fait preuve d'un profond sens du service public qui vous honore et qui honore la collectivité.

J'ai pu mesurer la chance qui est la mienne et la nôtre en tant qu'équipe, que d'être accompagné par des professionnels de tous horizons, de toute formation pour faire avancer notre Ville. Je vous en remercie chaleureusement.

Merci aussi aux Achérois qui nous ont suivis lors de ces Conseils municipaux, et je tiens à les remercier encore ce soir. Merci à tous les autres qui, au cours de ces douze ans, nous ont manifesté leur soutien et, pour certains, qui ont manifesté leur désaccord, leur mécontentement sur des décisions prises. Bien évidemment, tous ces points de vue ont été pris en compte et ont permis de faire avancer Achères.

Un grand merci à tous les élus, les collaborateurs, les habitants qui ont aidé à faire de notre Ville une ville en mouvement, devenue incontournable sur le territoire, où chacun a pu trouver sa place et où il fait bon vivre.

Je voudrais simplement remercier mon épouse, qui a dû me supporter pendant douze ans, de mes absences, mais aussi de mes sautes d'humeur. Toujours, elle m'a dit : « Tu n'as que la mairie en tête. » Effectivement, c'était un peu vrai, mais maintenant, je n'ai plus la mairie en tête et j'aurai le sourire tous les soirs en rentrant, il n'y a aucun problème.

Je voudrais aussi remercier la technique, Florian qui retransmet en direct, et AHCÈNE qui s'occupe de toute l'installation des micros et qui gère nos difficultés. Merci encore, reconnaissance et amitiés à tous. Merci.

Applaudissements

Et bon courage à la nouvelle équipe. Vous vouliez prendre la parole.

Michèle FOUBERT

Monsieur le Maire, merci. Chers collègues. Je voulais aussi, étant donné que moi également, c'est mon dernier mandat. Nous sommes élus, mes collègues et moi, depuis six ans et depuis ces six années de cette

mandature, c'est vrai que nous n'avons pas toujours été d'accord avec les décisions que vous avez prises dans votre majorité. Nous l'avons exprimé souvent, de façon peut-être quelquefois un peu passionnée, mais nous avons eu, je pense, des échanges qui ont toujours été corrects, même si la passion, des fois, fait que l'on a un peu des expressions qui ne sont pas toujours bien comprises. Je pense que malgré tout, on a eu des échanges corrects et que nous avons respecté les uns et les autres, nous nous sommes respectés en tant que personne et ça, je pense que c'est très important.

Bien sûr, moi et mes collègues, nous allons remercier tous les employés, les agents de la Ville qui font aussi un travail formidable auprès des habitants d'Achères. Bien sûr, toutes les personnes qui sont derrière vous également, Monsieur le Maire et avec qui nous avons eu également de très bons contacts. Bien sûr, la communication également. Et puis, on voudrait vous remercier vous et puis, remercier aussi tous les collègues qui ont discuté avec nous, qui ont échangé et qui quelquefois aussi n'étaient pas du tout d'accord. C'est tout à fait normal.

Et puis, je voudrais remercier mes collègues qui sont là et Jessica aussi, qui, malheureusement, n'a pas pu être là ce soir, puisqu'elle est souffrante. Pendant ces six années, nous avons travaillé ensemble. Nous avons eu des difficultés parce que malheureusement, la loi française et le mode de scrutin ne permettent pas aux élus de la minorité ou de l'opposition — c'est comme on veut — d'exprimer forcément la façon dont ils voudraient travailler et de participer aussi à la gestion majoritaire de la ville. C'est un petit peu dommage parce que je pense que les uns et les autres, nous avons des idées que nous pouvons mettre en place. On l'a vu pour la PMI par exemple, où nous avons travaillé ensemble, de concert et nous avons réussi, de ce fait, à garder la PMI sur Achères. Je pense que c'est un exemple de travail que nous pouvons faire.

Je voulais remercier mes amis ici présents, avec qui on a travaillé avec enthousiasme, assiduité, bonne humeur. On a bien rigolé parfois et puis parfois, on n'était pas forcément toujours d'accord, mais on a quand même réussi à faire quelque chose de bien. Voilà, je donne, moi aussi, bonne continuation aux élus qui se représentent et qui seront réélus. Et puis, pour les nouveaux, je leur souhaite bon courage et une bonne mandature pour leur future élection. Merci Messieurs-dames.

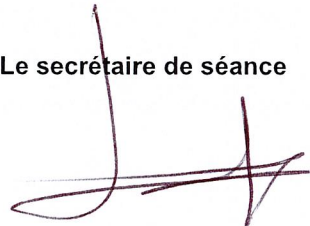
La séance est levée à 23 h 00.

Le Maire

A blue circular official stamp of the Mairie d'Achères is partially obscured by a large, dark ink signature. The stamp contains the text "MAIRIE D'ACHÈRES" and "CYZELLES" around a central emblem.

Marc HONORÉ

Le secrétaire de séance

A dark ink signature consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Dominique DESMET